



# STRATEGIE DE FINANCEMENT DES RISQUES DE CATASTROPHES AU CAMEROUN

Avril 2025

# Sommaire

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>II</b>
<b>LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES</b> .....	<b>III</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>V</b>
<b>PREFACE</b> .....	<b>VIII</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>IX</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	1
PROBLEMATIQUE ET DEFIS .....	1
OBJECTIFS DE LA STRATEGIE .....	2
STRUCTURE DU DOCUMENT .....	2
<b>1. CADRE CONCEPTUEL</b> .....	<b>3</b>
1.1. VISION STRATEGIQUE .....	3
1.2. PRINCIPES DIRECTEURS .....	3
1.3. OBJECTIFS STRATEGIQUES .....	4
<b>2. PROFIL DES RISQUES DE CATASTROPHE DU CAMEROUN</b> .....	<b>5</b>
2.1. PRINCIPAUX RISQUES DE CATASTROPHES DU CAMEROUN .....	5
2.2. EVOLUTION DU CLIMAT ET EFFETS POTENTIELS SUR LES RISQUES DE CATASTROPHE .....	7
2.3. IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES ET FISCAUX DES CATASTROPHES AU CAMEROUN .....	9
<b>3. ANALYSE DES DEPENSES ET DES BESOINS POUR LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE AU CAMEROUN</b> .....	<b>15</b>
3.1. ANALYSE DES RESSOURCES MOBILISEES POUR LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (RRC).....	15
3.2. MOBILISATION EXTERIEURE DES FINANCEMENTS POUR LA RRC.....	16
3.3. MOBILISATION INTERNE DES FINANCEMENTS DEDIEES A LA RRC .....	16
3.4. BESOINS EN FINANCEMENT POUR LA RRRC .....	17
<b>4. INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DES RISQUES DE CATASTROPHE</b> .....	<b>21</b>
4.1. INSTRUMENTS BUDGETAIRES .....	21
4.2. INSTRUMENTS NON BUDGETAIRES .....	25
4.2.1. ASSURANCE SOUVERAINE CONTRE LES CATASTROPHES.....	25
4.2.2. ASSURANCE DE MASSE .....	25
4.2.3. FONDS DE CATASTROPHE NATUREL .....	26
4.2.4. LIGNE DE CREDITS CONDITIONNELLES .....	26
4.2.5. OBLIGATIONS/TITRES CATASTROPHES (CATASTROPH BONDS) .....	26
4.2.6. PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE .....	27
4.2.7. MECANISME DE FINANCEMENT INTERNATIONAL .....	28
4.2.8. AUTRES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DES CATASTROPHES .....	28
<b>5. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GESTION ET DU FINANCEMENT DES RISQUES DE CATASTROPHE AU CAMEROUN</b> .....	<b>29</b>
5.1. CADRE JURIDIQUE DE LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE AU CAMEROUN .....	29
5.2. CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE AU CAMEROUN .....	31
<b>6. CHOIX STRATEGIQUES POUR LE FINANCEMENT DES RISQUES ET CATASTROPHES AU CAMEROUN</b> .....	<b>32</b>
6.1. ANCRAGE STRATEGIQUE .....	32
6.2. PRIORITES STRATEGIQUES.....	33
6.2.1. AMELIORATION ET CONSOLIDATION DES MARGES BUDGETAIRES.....	33
6.2.2. PROMOTION DE LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE ET D'UNE INCLUSION FINANCIERE RESILIENTE .....	34
6.2.3. RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL DE LA RRRC.....	37
6.2.4. AMELIORATION DE LA COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION DES INVESTISSEMENTS ET DES FINANCEMENTS DE LA RRC .....	37
<b>7. OPTIMISATION DU CADRE DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS DES RISQUES DE CATASTROPHE</b> .....	<b>38</b>
7.1. OPTIMISATION DES INSTRUMENTS BUDGETAIRES.....	40
7.2. DECLENCHEMENT DES INSTRUMENTS NON BUDGETAIRES .....	41
7.3. ANALYSE PREVISIONNELLE DE LA CONTRIBUTION DES DIFFERENTS OUTILS DANS UNE APPROCHE OPTIMISEE .....	42
7.4. MECANISMES DE DECAISSEMENT ET DE MISE A DISPITION DES RESSOURCES.....	46
<b>8. OPTIMISATION DU CADRE DE GESTION ET DE FINANCEMENT DES RISQUES DE CATASTROPHE</b> .....	<b>49</b>
<b>9. PLAN DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DES PRIORITES STRATEGIQUES</b> .....	<b>53</b>
9.1. PLAN D'ACTION DES PRIORITES STRATEGIQUES .....	53
9.2. PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA STRATEGIE .....	58
9.2.1. LE COMITE .....	58
9.2.2. LES CADRES DE DIALOGUE.....	59
9.2.3. LES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUE .....	59
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>60</b>

## Liste des sigles, abréviations et acronymes

<b>ABN</b>	Autorité du Bassin du Niger
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>ARC</b>	African Risk Capacity
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BIRD</b>	Banque Internationale pour la Reconstruction et de Développement
<b>CAS</b>	Compte d’Affectation Spécial
<b>CBLT</b>	Commission du Bassin du Lac Tchad
<b>CCNUCC</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CDN</b>	Contribution Déterminée Nationale
<b>CDRI</b>	Coalition for Disaster Resilient Infrastructure
<b>CICOS</b>	Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha
<b>CIMA</b>	Conférence Interafricain des Marchés d’Assurance
<b>CNPC</b>	Conseil National de Protection Civile
<b>CNPC</b>	Conseil National de la Protection Civile
<b>COBAC</b>	Commission Bancaire de l’Afrique Centrale
<b>COMIFAC</b>	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
<b>CR</b>	Cadre de Résultats
<b>DPC</b>	Direction de la Protection Civile
<b>DRFS</b>	Stratégie de Financement des Risques de Catastrophe
<b>EM-DAT</b>	Emergency Events Database
<b>EMF</b>	Etablissements de Microfinance
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>IFI</b>	Institutions Financières Internationales
<b>MINAT</b>	Ministère de l’Administration Territoriale
<b>MINEE</b>	Ministère de l’Eau et de l’Energie
<b>MINEPAT</b>	Ministère de l’Economie, de la Planification et de l’Aménagement du Territoire
<b>MINFI</b>	Ministère des Finances
<b>NDMA</b>	Agence Nationale de Gestion des Désastres
<b>ONACC</b>	Observatoire National sur la Changements Climatiques

<b>ONG</b>	Organisations Non Gouvernementales
<b>ONR</b>	Observatoire National des Risques
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PAM</b>	Pertes Annuelles Moyennes
<b>PEFA</b>	Public Expenditure and Financial Accountability
<b>PFBC</b>	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PNC</b>	Plan National Climat
<b>RC</b>	Risques de Catastrophe
<b>RFE-AEP</b>	Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques
<b>RRC</b>	Réduction des Risques de Catastrophe
<b>SFI</b>	Société Financière Internationale
<b>SND30</b>	Stratégie Nationale de Développement 2020 – 2030
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UNDRR</b>	Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes
<b>SFRC</b>	Stratégie de Gestion et de Financement des Risques de Catastrophes

## Liste des illustrations

### Tableaux

Tableau 1 : Bilan des catastrophes enregistrées au Cameroun entre 1990-2023 compilé par EM-DAT .....	6
Tableau 2 : Bilan des catastrophes enregistrées au Cameroun entre 2019-2024 compilé par l' ONACC .....	6
Tableau 3 : Répartition des investissements totaux et dédiés de la RRC par composante en fonction des phases pré-catastrophe et post-catastrophe .....	15
Tableau 4 : Financement par les donateurs des activités de la RRC entre 2015 et 2017	16
Tableau 5 : Financement interne spécifique à la lutte contre les inondations, les sécheresses et les glissements de terrain entre 2018 et 2023 .....	17
Tableau 6 : Programmes les plus susceptibles d'être utilisés comme source de financement d'urgence par les ministères gestionnaires .....	23
Tableau 7 : Comptes spéciaux et leurs affectations maximales en 2025 .....	24
Tableau 8 : Affectations indicatives au titre de la rubrique 94 dans le budget de 2022 et 2023 (en milliards de FCFA) .....	24
Tableau 9 : Analyse des critères d'accès au financement DPF Cat DDO et SECURE ...	27
Tableau 10 : Ressources mobilisables par instrument de financement en fonction des deux scénarios .....	44
Tableau 11 : Plan d'action de la Stratégie de Financement des Risques de Catastrophes	54

## **Figures**

Figure 1 : Occurrence des inondations (G), des glissements de terrain (C) et de la sécheresse (D) au Cameroun entre 2019 et 2024 .....	7
Figure 2 : Évolution de la température (en haut) et des précipitations (en bas) au Cameroun à l'horizon 2100 .....	8
Figure 3 : Distribution spatiale des changements futurs de température et de précipitations .....	9
Figure 4: Estimation des Pertes Annuelles Moyennes liées aux catastrophes par Région en fonction des secteurs et de l'évolution du climat.....	11
Figure 5 : Estimations des Pertes Maximales Probables par secteur en fonction de la périodicité de retour des évènements et de l'évolution du climat .....	12
Figure 6 : Pertes Annuelles Moyennes par type de risques et poids sectoriel (en millions USD) .....	13
Figure 7 : Pertes Annuelles Moyennes estimées par secteur de développement et en fonction des scénarios climatiques .....	13
Figure 8: Déficit de financement pour les interventions d'urgence et de relèvement dans la RRRC au Cameroun .....	18
Figure 9: Besoins de financement pour les aléas combinés d'inondation, de sécheresse et de glissements de terrain au Cameroun, pour différentes périodes de retour d'évènement	20
Figure 10 : Choix des instruments en fonction de la sévérité et de la fréquence des évènements .....	38
Figure 11 : Proposition de combinaison d'instrument de financement en fonction des phases de la RRC, de la sévérité et de la probabilité d'occurrence de l'évènement.....	39
Figure 12 : Instruments mobilisables en fonction de la pérennisation des financements, de la fréquence et de l'intensité des évènements .....	40
Figure 13 : Instruments stratifiés de financement de risques de catastrophes existants et proposés au Cameroun .....	42
Figure 14 : Financement stratifié de la RRC au Cameroun en fonction des événements ayant une période de retour de 2 à 5 et 25 ans .....	45
Figure 15 : Dispositif de gestion des financements de la Protection Civile.....	51

## **Encadrés**

Encadré 1 : Description des graphiques de la figure 2 .....	8
Encadré 2 : Méthodologie d'estimation des ressources mobilisables.....	44
Encadré 3 : Description du dispositif de gestion du financement de la Protection Civile	52

## Préface

Réagissant après les glissements de terrain et des inondations survenus respectivement dans les régions de l'Ouest et de l'Extrême-Nord, le **Président de la République du Cameroun, Son Excellence Monsieur Paul BIYA** a relevé, pour le déplorer, lors de son adresse de fin d'année, le 31 décembre 2024, l'impact des conséquences des changements climatiques et a prescrit au Gouvernement d'« *intensifier les efforts pour prévenir ou réduire les dégâts* » qu'occasionnent ces catastrophes.

La présente stratégie de financement des risques de catastrophe est donc d'une part, une réponse gouvernementale à l'accroissement de la fréquence des catastrophes naturelles, qui entraînent des pertes en vies humaines, des dégâts matériels avec des impacts socio-économiques et budgétaires significatifs, et d'autre part, le respect d'un engagement des autorités pris dans le cadre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) conclue avec le Fonds Monétaire International.

Elle constitue un cadre général pour la gestion des risques de catastrophe, mais, détaille aussi les actions à mener pour la prévention, la préparation, la réponse et le relèvement. Cette stratégie s'appuie non seulement sur les meilleures pratiques internationales relayées par le Fonds Monétaire International et les cadres stratégiques de développement durables au niveau mondial (Cadre de Sendai), sous régional (ARC) et national (SND 30), mais également sur les leçons apprises des précédentes catastrophes survenues sur le territoire camerounais.

L'objectif principal de cette stratégie est de réduire les impacts des catastrophes sur les communautés et l'économie tout en préservant les équilibres budgétaires : ceci à travers la mobilisation de ressources internes suffisantes, la promotion des mécanismes et instruments de financement innovants et le renforcement des capacités techniques et institutionnelles.

Son élaboration et sa mise en œuvre interpellent plusieurs acteurs étatiques (PRC, SPM, MINFI, MINEPAT, MINAT, MINEPDED, MINDDEVEL, CTD...), privés (Banques, Assurances,...) et les organisations internationales (FMI, Banque Mondiale, JICA,...).

Dans sa présentation, la stratégie fixe tout d'abord, ses objectifs, le cadre conceptuel de financement des risques de catastrophe, puis passe en revue le bilan des catastrophes antérieures, les instruments et le dispositif juridique et institutionnel déployés pour y faire face, enfin propose un cadre d'optimisation du financement des risques de catastrophe. Toutes choses qui devraient favoriser la prise en charge complète et efficace des sinistrés en cas de catastrophe dans les meilleurs délais.

Conscient de la grande importance que revêt cette stratégie dans le renforcement de la résilience du Cameroun face aux chocs climatiques et sa contribution à la promotion du développement durable, le Gouvernement entend s'y consacrer pleinement en comptant sur le dynamisme du secteur privé, l'implication de la société civile, la mobilisation des populations et l'appui des partenaires au développement.

## Résumé Exécutif

Le Cameroun, comme de nombreux pays, est exposé à des catastrophes naturelles dues à son profil géomorphologique et aux effets du changement climatique, accentuant la nécessité d'une gestion efficace des risques, dans un contexte marqué par une forte contraction budgétaire. Il devenait donc crucial pour le pays d'adopter une approche intégrée de gestion des risques, incluant des stratégies de collecte de données, des innovations financières, et l'implication de toutes les parties prenantes. Dans cette perspective, la présente Stratégie de Financement des Risques de Catastrophe (La Stratégie ou la SFRC) est élaborée pour servir de cadre, pour la mobilisation des ressources nécessaires et les procédures de décaissements efficaces, pour répondre à temps et efficacement à la réduction des risques de catastrophes naturelles tout en préservant l'équilibre budgétaire. Elle s'articule autour de trois (03) grands principes à savoir : (i) le devoir régalien de l'Etat de garantir la protection des personnes et des biens face aux catastrophes naturelles et à leurs conséquences, (ii) la stratification des risques et (iii) décentralisation des interventions.

La SFRC vise à « renforcer la résilience budgétaire et financière, face aux chocs liés au climat et toute autre catastrophe naturelle. Elle devrait permettre de garantir que les ressources financières soient disponibles :

- pour les réponses immédiates susceptibles de réduire ou atténuer les risques de catastrophe
- intervenir pour apporter des réponses, des secours d'urgence immédiats tout , en assurant la viabilité économique à moyen et long terme. Son champ d'action couvre les inondations, les glissements de terrain et la sécheresse, identifiés comme les principales menaces provoquant des pertes humaines et économiques significatives.

Dans sa structuration, elle dresse tout d'abord le profil des risques de catastrophe au Cameroun, elle évalue ensuite le gap entre le niveau de financement actuel et les besoins réels de financements, identifie les instruments actuellement utilisés au Cameroun de même que les instruments nouveaux qui pourraient être explorés dans le cadre de la RRC, fixe le cadre juridique et les choix stratégiques et propose un cadre d'optimisation de la mobilisation, de la gestion et du financement des risques de catastrophe.

L'analyse empirique des risques de catastrophe au Cameroun indique que les catastrophes majoritairement enregistrées au pays sont les inondations, les glissements de terrain et la sécheresse. Ces catastrophes se sont accentuées avec la vitesse des changements climatiques notamment, les augmentations de la température moyenne, dûe au réchauffement climatique avec des gaps qui varieront entre +1,1°C et +1,7°C d'ici 2050. L'analyse des coûts directs et indirects des catastrophes révèlent que le Cameroun mobilise environ 158 millions USD annuellement pour la Réduction des Risques de Catastrophe (RRC), mais la majorité est allouée à la prévention plutôt qu'à la réponse.

L'évaluation des impacts sociaux économiques et budgétaires des catastrophes naturelles souffre toutefois de l'indisponibilité et de l'obsolescence des données primaires sur les catastrophes, mais aussi de la pluralité de sources très souvent discordantes, révélant la nécessité de mieux organiser leur production et leur diffusion. Selon l'UNDRR par exemple, plus de 120 000 personnes en moyenne sont affectées par les inondations au Cameroun, pour

des pertes pouvant aller jusqu'à 350 millions USD. La base de données EM-DAT, qui se concentre uniquement sur les événements historiques, fait état, quant à elle, de pertes annuelles évaluées à 144,2 millions USD en moyenne, dont 106 millions USD pour les inondations, 0,2 millions USD pour les glissements de terrain et 38 millions USD pour les tremblements de terre.

En tout état de cause, le Cameroun doit pouvoir mobiliser entre 95 et 237 millions USD tous les cinq (05) ans pour la RRC. Pour ce faire, la stratégie regroupe les instruments pour le financement de la RRC en deux grands groupes, les instruments budgétaires et les instruments non budgétaires. Dans le registre des instruments budgétaires, nous pouvons citer : les crédits budgétaires alloués aux programmes, les dotations des chapitres communs, les fonds et comptes spéciaux, les fonds de concours, les décrets d'avance et les crédits conditionnels. Pour ce qui est des instruments non budgétaires (moins connus au Cameroun), la stratégie retient des produits tels que : les assurances souveraines contre les catastrophes, les assurances de masse, les crédits des Fonds de catastrophes naturelles, les obligations catastrophes, les crédits mobilisés dans le cadre des programmes de protection sociale. En complément à ces instruments, s'ajoutent l'appui des partenaires techniques et financiers au développement et tous les autres mécanismes de financement internationaux.

La SFRC est ancrée au niveau international au Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Au plan juridique interne, la stratégie s'appuie sur un dispositif exhaustif, encadrant le champ allant de la protection civile aux finances publiques en passant par l'environnement, la décentralisation et la gouvernance, le tout en cohérence avec les conventions cadres pertinentes ratifiées par le Cameroun au niveau international. Ce dispositif s'est enrichi récemment avec l'entrée en vigueur le 23 décembre 2024 de la Loi n°2024/015 régissant la protection civile qui organise la chaîne d'intervention gouvernementale en cas de catastrophe, constituant avec les acteurs de la mobilisation et des décaissements, des financements (PRC, SPM, MINFI, MINEPAT, PTF, IFI, etc.), le cadre institutionnel de la SFRC.

La stratégie observe par ailleurs, quatre (04) priorités à savoir : l'amélioration et la consolidation des marges budgétaires, la promotion de la participation du secteur privé et d'une inclusion financière résiliente ; le renforcement du cadre institutionnel de la RRC et l'amélioration de la coordination et le suivi-évaluation des investissements et des financements de la RRC.

Dans sa mise en œuvre, l'optimisation du financement intègre des approches de rétention et de transfert du risque développées dans la RRC. Ainsi, le choix des instruments de financement tient compte : (i) de la nature de l'aléa à couvrir selon son intensité et sa fréquence, (ii) de la rapidité de mobilisation et du montant nécessaire, (iii) du coût monétaire de l'instrument, (iv) des limites et contraintes de l'instrument (taux d'intérêt, financement maximal, modalité d'accès, etc.), de la disponibilité d'instruments financiers sur le marché au moment de la catastrophe. Le cadre des interventions quant à lui, obéit au dispositif consacré par la loi régissant la protection civile sus évoquée, auquel seront greffés les acteurs intervenant dans la mobilisation et le décaissement des financements.

Enfin, le plan de mise en œuvre et de suivi-évaluation précise le cadre logique du déploiement de la stratégie cohérent avec les priorités stratégiques, les responsabilités des acteurs, le dispositif de suivi-évaluation comprenant : un Comité, des cadres de dialogue et des groupes de travail technique

# Introduction

## Contexte et justification

Le Cameroun en raison de sa diversité géographique et climatique, est exposé à de multiples risques de catastrophes naturelles et anthropiques, notamment les inondations, les sécheresses, les glissements de terrain, les épidémies, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques. Aux vues des données historiques, les inondations, les glissements de terrains et la sécheresse apparaissent comme les principales catastrophes sources de stress et de danger pour la stabilité macro-économique du pays, au regard de leur récurrence, de l'intensité et de l'impact sur les populations et les systèmes de production. Selon l'ONACC, entre 2019 et 2024, les inondations, les glissements de terrain et la sécheresse ont touché plus de 311000 personnes, causant près de 121 décès, 49 450 hectares de cultures détruites et un peu plus de 2000 déplacés. Ces événements dont la régularité est annuelle pour certains et tous les deux à cinq ans pour d'autres, engendrent des conséquences socio-économiques considérables, affectant les infrastructures, les moyens de subsistance des populations et les finances publiques.

Le Gouvernement du Cameroun a pris des mesures importantes pour aligner ses efforts en conformité avec l'Accord de Paris (COP21), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et en cohérence avec la Stratégie Nationale de Développement (SND 30). Le pays collabore avec diverses organisations internationales pour renforcer sa résilience face aux catastrophes naturelles, tout en s'assurant de l'intégration des politiques nationales dans les engagements internationaux. C'est sous ce prisme que, le Gouvernement a conclu dans le cadre de son programme économique 2021-2025 en partenariat avec le Fonds monétaire international (FMI), un accord au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) qui vise entre autres à améliorer le financement des risques de catastrophes

## Problématique et défis

Selon les estimations du FMI (Source ; FMI 2024), les catastrophes naturelles ont entraîné des coûts économiques importants pour le Cameroun et les besoins de financement du pays pour y faire face sont considérables. Le rapport sur le *Renforcement des risques de catastrophes et du plan national sur le climat*, estime à 95 millions de dollars (environ 0,2 % du PIB) le montant total des fonds nécessaires pour faire face à un événement récurrent qui se produit en moyenne une fois tous les deux ans. Ce montant comprend ; 24 millions de dollars pour les efforts de réponse immédiate et de relèvement rapide et 71 millions de dollars pour les coûts à moyen terme de réhabilitation et de reconstruction. Le total des besoins en ressources devrait augmenter considérablement pour les catastrophes plus graves mais moins fréquentes qui se produisent environ une fois tous les 25 ans : les besoins s'élèveraient à 708 millions de dollars (environ 1,6 % du PIB). Dans ce scénario, les besoins à court terme pour les secours et le relèvement rapide s'élèvent à 177 millions de dollars et les besoins à moyen terme pour la reconstruction à 531 millions de dollars.

Le financement des risques de catastrophes dans cette stratégie repose sur une combinaison d'instruments financiers adaptés aux différentes phases de gestion du risque : prévention, réponse d'urgence et relèvement. Jusqu'à présent, le gouvernement s'est largement appuyé sur les mécanismes budgétaires et, dans une moindre mesure, sur l'aide humanitaire pour financer les interventions en cas de catastrophe. Il fait généralement recours aux mécanismes

budgétaires pour financer les interventions en cas de catastrophe, notamment les crédits budgétaires alloués aux programmes, les dotations des chapitres communs, les budgets et comptes spéciaux (Fonds spéciaux, CAS), les fonds de concours, les décrets d'avance (art 39, RFE-AEP), Le crédit conditionnel.

Bien que les instruments budgétaires existants soient adéquats pour répondre aux urgences en cas de catastrophes légères et modérées, le déficit de financement pour les catastrophes graves reste important. Les mécanismes budgétaires du Cameroun sont équipés pour fournir des secours d'urgence et un relèvement rapide jusqu'à la gravité des catastrophes quinquennales. Cependant, le pays est confronté à des déficits de ressources en matière d'investissements en capital pour les besoins de réhabilitation et de reconstruction à moyen terme, même pour les catastrophes naturelles récurrentes de petite ampleur. Pour les catastrophes décennales, les déficits de financement sont estimés à 59 millions de dollars US (0,1 % du PIB) pour les secours immédiats et le relèvement rapide, et à 316 millions de dollars US (0,7 % du PIB) pour la reconstruction à moyen terme. Pour les catastrophes majeures, le déficit de financement augmente considérablement : une catastrophe qui se produit une fois tous les 25 ans, entraîne un déficit de financement à court terme de 86 millions de dollars US (0,2 % du PIB) et un déficit de financement de reconstruction de 491 millions de dollars US (1,1 % du PIB).

La fréquence et l'intensité croissantes de ces catastrophes, rendent nécessaire une approche proactive et structurée pour renforcer la résilience du pays face aux chocs. La mise en place d'une stratégie de financement des risques de catastrophe constitue une réponse efficace et essentielle. Elle vise à : « **renforcer la résilience budgétaire et financière, face aux chocs liés au climat et toute autre catastrophe naturelle** »

### Objectifs de la stratégie

La présente stratégie de financement des risques des catastrophe s'articule autour de trois grands objectifs :

- (i) optimiser la mobilisation et la gestion des ressources budgétaires ;
- (ii) promouvoir les mécanismes et les instruments de financement innovants et modernes ;
- (iii) renforcer les capacités institutionnelles et techniques .

### Structure du document

La stratégie de financement des risques de catastrophes se décline en 9 parties :

1. Cadre conceptuel
2. Profil des risques de catastrophes au Cameroun
3. Analyse des dépenses et des besoins pour la gestion des risques de catastrophe au Cameroun
4. Instruments de financement des risques de catastrophe
5. Cadre juridique et institutionnel de la gestion et du financement des risques de catastrophe au Cameroun
6. Choix stratégiques pour le financement des risques et catastrophes au Cameroun
7. Optimisation du cadre de mobilisation des financements des risques de catastrophe
8. Optimisation du cadre de gestion et de financement des risques de catastrophe
9. Plan de mise en œuvre et de suivi-évaluation des priorités stratégiques

# 1. Cadre Conceptuel

## 1.1. Vision stratégique

Le Cameroun, comme de nombreux pays, souhaite faire face aux risques de catastrophes. Mais, ses ressources étant limitées, il reste confronté à de fortes contraintes budgétaires. Ce qui entraîne des arbitrages inévitables nécessaires pour maintenir, la stabilité budgétaire et assurer une meilleure prise en charge des risques de catastrophe (RC). Dans cet environnement de contraintes et complexe, le Gouvernement du Cameroun s'engage sur une approche réfléchie tenant compte des coûts d'opportunité pour déterminer ses priorités politiques globales en matière de résilience budgétaire et financière, aux chocs climatiques. D'une manière générale, il s'agira de : « **renforcer la résilience budgétaire et financière, face aux chocs liés au climat et toute autre catastrophe naturelle** » telle est la Vision stratégique à l'horizon 2030.

## 1.2. Principes directeurs

Les principes directeurs de cette stratégie sont constitués d'éléments clés déterminant les choix stratégiques pour les financements des risques de catastrophe. Ils peuvent également être considérés comme des règles de base, des choix politiques a priori, des engagements forts, qui doivent ou ne sauraient être aliénés durant la mise en oeuvre de la présente stratégie.

Principe.1. Le devoir régalien de l'Etat de garantir la protection des personnes et des biens face aux catastrophes naturelles et à leurs conséquences.

Ce principe entraîne des obligations à la fois explicites et implicites. En effet, les catastrophes occasionnent des impacts importants sur les biens matériels et les moyens de subsistance, avec pour conséquence le déplacement temporaire (ou permanent) de la population touchée. Puisque la responsabilité de l'Etat est engagée ici, le gouvernement se doit de jouer un rôle de premier plan dans la coordination et le financement de la réponse d'urgence, du relèvement et de la reconstruction, avec les dépenses budgétaires tout au moins, mais aussi les autres sources de financement.

Principe.2. La stratification des risques

L'expérience internationale a montré que les pays combinent généralement différents instruments pour se protéger contre des événements dont la fréquence et la gravité varient. Cette approche dite stratifiée de la gestion des risques, fait partie d'une stratégie globale de protection financière qui mobilise différents instruments, avant ou après une catastrophe, pour répondre à l'évolution des besoins de financement. Elle assure que les financements les moins coûteux et/ou les plus faciles à mobiliser sont privilégiés et que les financements les plus coûteux et/ou les plus complexes sont mobilisés seulement dans des circonstances exceptionnelles.

Compte tenu de la marge de manœuvre budgétaire limitée et de la nécessité d'assurer la viabilité budgétaire à long terme, le Gouvernement compte planifier une utilisation efficace du budget dans la réponse aux catastrophes, tout en tenant compte des risques budgétaires découlant des catastrophes de grande ampleur et des désastres.

### Principe.3. La décentralisation des interventions

Les autorités locales sont en contact direct avec les communautés, ce qui leur permet de mieux comprendre leurs besoins spécifiques et leurs vulnérabilités face aux catastrophes (inondations, glissements de terrain, sécheresses, etc.). A ce titre, l'implication de ces dernières dans la réponse ou le financement des catastrophes permet de prendre en compte les spécificités et les priorités locales, assurant une utilisation plus efficace et ciblée. Il est donc question de renforcer les compétences des acteurs locaux (collectivités territoriales décentralisées, chefferies traditionnelles, etc.) en matière de mobilisation et d'utilisation des ressources pour la gestion des risques de catastrophe.

Dans un contexte où les réalités socioculturelles et géographiques varient considérablement d'une région à l'autre, intégrer ce principe en amont de la stratégie de financement des risques de catastrophe permet une réactivité accrue, une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources par une meilleure adaptation de la réponse aux besoins locaux. Ce principe emporte : la réduction des délais de réponse, une meilleure allocation des ressources, une amélioration de la participation communautaire, le renforcement des capacités locales, et en fin de compte la résilience des territoires.

### 1.3. Objectifs Stratégiques

En lien avec sa vision qui définit un idéal à atteindre dans le moyen terme, l'objectif global de la stratégie de financement des risques de catastrophe du Cameroun s'énonce comme suit :

*« Disposer des financements nécessaires à temps pour permettre à l'Etat de faire face aux risques de catastrophe tout en préservant les équilibres budgétaires et la stabilité économique du pays ».*

Cet objectif est défini dans un contexte d'exposition du Cameroun aux inondations, aux glissements de terrain, à la sécheresse, et aux impacts que les catastrophes ont sur l'économie, l'équilibre budgétaire, la pauvreté et les objectifs de développement. Il est question ici de garantir la disponibilité des ressources financières, dans la mesure du possible, pour une réponse et un relèvement immédiat après les chocs climatiques, et en réduisant les effets négatifs des catastrophes sur les populations les plus vulnérables, en particulier celles qui connaissent les taux de pauvreté les plus élevés en raison des impacts du changement climatique.

Cette stratégie vise à répondre à la problématique des financements des risques de catastrophe au Cameroun en cohérence avec la Vision de la stratégie. Dans ce cadre, elle est structurée autour des grands objectifs suivants :

- optimiser la mobilisation et la gestion des financements traditionnels ;
- promouvoir les mécanismes et les instruments de financement innovants et modernes ;
- renforcer les capacités institutionnelles et techniques ;

structurer la collaboration entre les parties prenantes et aligner les interventions sur les leçons apprises, sur les profils des risques de catastrophes, de ces dernières années.

## 2. Profil des risques de catastrophe du Cameroun

A cause de son profil géomorphologique et son exposition à des facteurs de stress tels que le climat, le Cameroun fait face à de multiples risques de catastrophe. On recense aussi les tremblements de terre, les glissements de terrain, les éruptions volcaniques et limniques, les inondations, la sécheresse, les épidémies et l'invasion des insectes.

Les dérèglements du climat observés au cours des dernières décennies et les projections futures semblent indiquer, quelque soit les scénarios, que ces risques vont s'intensifier avec le temps et causer des chocs socio-économiques et fiscaux plus ou moins importants selon la capacité de réponse et de relèvement du pays.

### 2.1. Principaux risques de catastrophes du Cameroun

Au regard de la récurrence, de l'intensité et des impacts sur les populations et les systèmes de production, les inondations, les glissements de terrain et la sécheresse apparaissent comme les principales sources de stress et de danger pour la stabilité sociale et économique du pays.

Dans l'histoire du pays, le tremblement de terre le plus important du Cameroun (Mag. 6.2) a été enregistré en 1945. Quant au dernier tremblement sensible (Mag.4.6), il a été enregistré le 19 mars 2005 vers midi à Douala<sup>1</sup>. Par ailleurs, les éruptions limniques des Lacs Monoun et Nyos datent respectivement de 1984 et 1986. Dans la même veine, bien que le Mont Cameroun soit parmi les volcans les plus actifs de l'Afrique de l'Ouest avec 09 éruptions au cours du XX<sup>e</sup> siècle, son cycle moyen est de 15 à 20 ans et la dernière remonte à l'an 2000.

La présente analyse s'attardera principalement sur les risques d'inondation, de glissement de terrain et de sécheresse, enregistrés chaque année pour certains et tous les 2 à 5 ans pour d'autres. Selon EM-DAT, entre 1990 et 2023, les inondations majeures ont touché 612 000 personnes, causant 135 décès et 17,6 millions USD de dommages, tandis que la sécheresse a affecté près de 3 millions de personnes. Toutefois, en y ajoutant les sinistres de moyenne amplitude, les cas sont plus importants avec autant d'impacts pour les populations victimes.

Pour la période 2019 - 2024, les bilans climatiques produits par l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC), indiquent que le Cameroun a enregistré 102 cas d'inondations, 05 cas de sécheresse et 16 glissements de terrain ou de coulées de boues. Ces événements ont causé le décès d'environ 121 personnes, des centaines de milliers de déplacés temporaires, l'affaissement de nombreuses infrastructures routières et des habitations, ainsi que d'importantes pertes agropastorales. Les données de l'ONACC traduisent une augmentation assez significative de l'occurrence et de l'intensité des inondations et des glissements de terrain au Cameroun. De façon spécifique, les Départements du Logone et Chari, du Mayo-Danay, du Diamaré, du Mfoundi, du Wouri et du Fako subissent plus régulièrement (chaque année) des cas d'inondations avec une prépondérance des inondations urbaines dans le Wouri, le Fako et le Mfoundi. Les grandes villes connaissent des crues

---

<sup>1</sup> [https://www.volcanodiscovery.com/fr/earthquakes/cameroon.html#google\\_vignette](https://www.volcanodiscovery.com/fr/earthquakes/cameroon.html#google_vignette)  
[https://www.volcanodiscovery.com/fr/volcans/afrique/mont\\_cameroun-seismes.html](https://www.volcanodiscovery.com/fr/volcans/afrique/mont_cameroun-seismes.html)

National Geophysical Data Center / World Data Service (NGDC/WDS): NCEI/WDS Global Significant Earthquake Database

soudaines pendant les saisons des pluies. Bien que l'effet soit parfois de courte durée, des destructions des infrastructures et des pertes en vies humaines sont malheureusement enregistrées.

En ce qui concerne la sécheresse, elle affecte principalement les Régions de l'Extrême-Nord et du Nord avec des effets négatifs sur la sécurité alimentaire et l'hydroélectricité. Les tableaux 1 et 2 présentent respectivement le bilan des catastrophes sur les trois dernières décennies et l'occurrence des cas d'inondation, de glissements de terrain et de sécheresse répertoriés au Cameroun au cours des six (06) dernières années. La figure 1 présente les catastrophes survenues au Cameroun sur la période allant de 2019 à 2024.

Tableau 1 : Bilan des catastrophes enregistrées au Cameroun entre 1990-2023 compilé par EM-DAT

Danger	Bilan des catastrophes enregistrées au Cameroun entre 1990-2023		
	Occurrence	Décès	Personnes touchées
Inondations	18	135	611 952
Glissements de terrain	6	174	2 250
Sécheresse	6	-	2 588 027

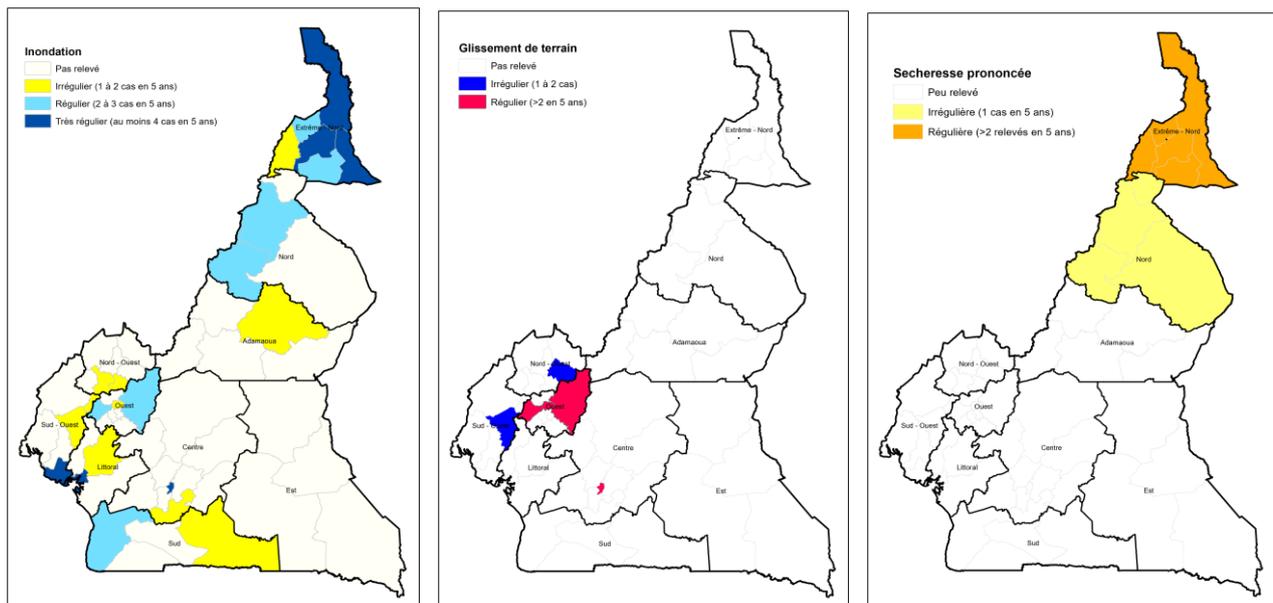
Source : Estimation des services du FMI basée sur [EM-DAT 2024](#)

Tableau 2 : Bilan des catastrophes enregistrées au Cameroun entre 2019-2024 compilé par l'ONACC

Danger	Bilan des catastrophes enregistrées au Cameroun entre 2019-2024		
	Occurrence	Décès	Impacts
Inondations	102	121	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 49 450 hectares de cultures détruites</li> <li>✓ 1 014 habitations détruites</li> <li>✓ 4 903 ménages en difficultés</li> <li>✓ 311 659 personnes affectées dont plus de 2 000 déplacées</li> </ul>
Glissements de terrain	16		
Sécheresse	05		

Source : compilation données de l'ONACC (2024)

Figure 1 : Occurrence des inondations (G), des glissements de terrain (C) et de la sécheresse (D) au Cameroun entre 2019 et 2024



Source : compilation Bilans climatiques ONACC (2019 à 2024)

## 2.2. Evolution du climat et effets potentiels sur les risques de catastrophe

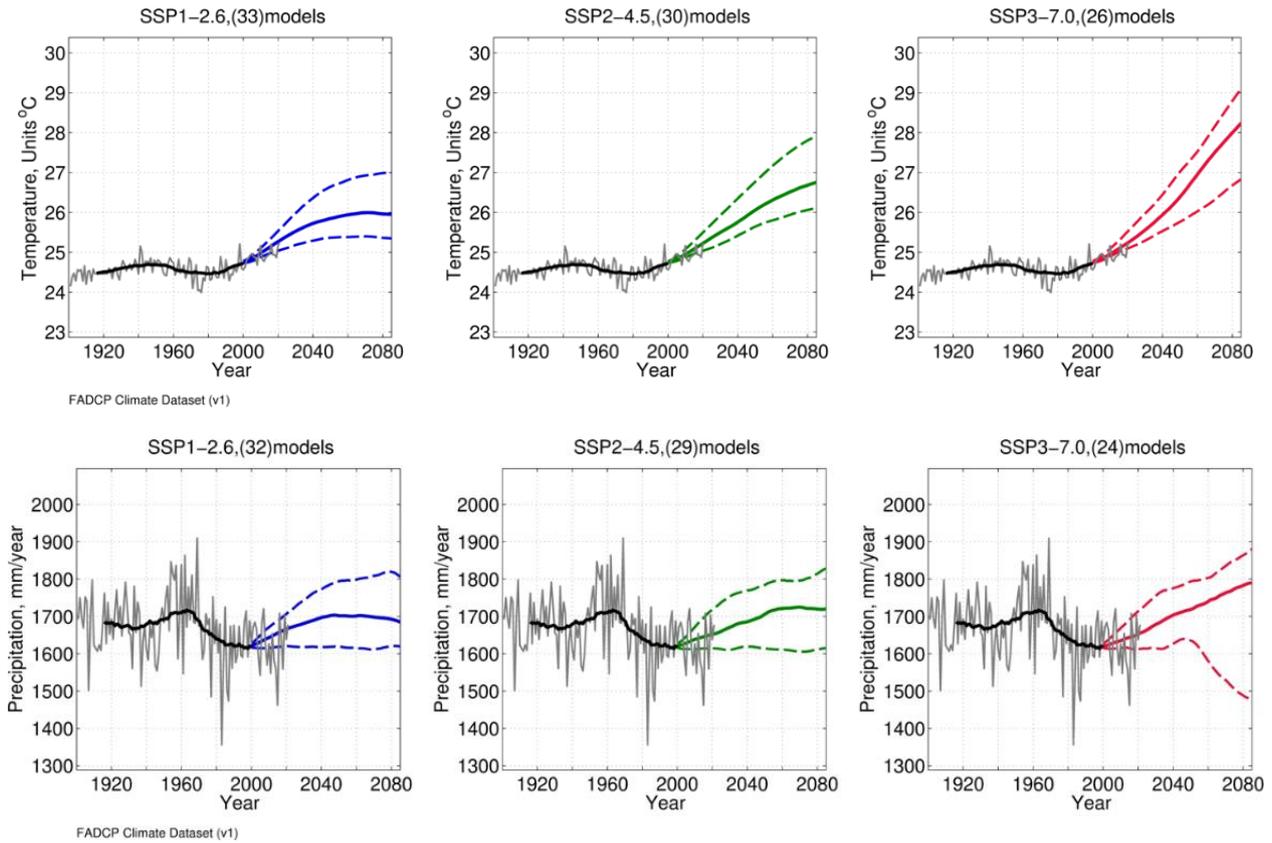
Les changements climatiques ont une incidence significative sur les risques de catastrophe au Cameroun, avec une augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité des événements (journées très chaudes et fortes précipitations). Les estimations du réchauffement supplémentaire probable d'ici 2050 (par rapport à une base de référence 1995-2014) sont de 1,1°C dans un scénario performant (SSP1-2,6) où les objectifs de l'Accord de Paris sont atteints. Elles sont de 1,3°C dans un scénario de statu quo (SSP2-4,5) et de 1,7°C dans un scénario à fortes émissions (SSP3-7,0) <sup>2</sup> telles que présentées dans la figure 2 ci-dessous.

Pour ce dernier cas, le nombre de jours par an au-dessus de 35°C devrait augmenter, en particulier dans les régions septentrionales du Cameroun avec 24 jours chauds supplémentaires par an d'ici 2050. Les précipitations moyennes diminueront de 5% à 6% d'ici 2050, mais celles extrêmes et les jours de fortes précipitations pourraient augmenter de manière plus substantielle, avec jusqu'à 9,4 jours de fortes précipitations supplémentaires d'ici 2080. Ainsi, les périodes sèches et humides sont susceptibles de devenir plus régulières dans tous les scénarios<sup>3</sup>.

<sup>2</sup>Estimations du FMI

<sup>3</sup> [Profil de risque climatique de la GIZ : Cameroun](#)

Figure 2 : Évolution de la température (en haut) et des précipitations (en bas) au Cameroun à l'horizon 2100

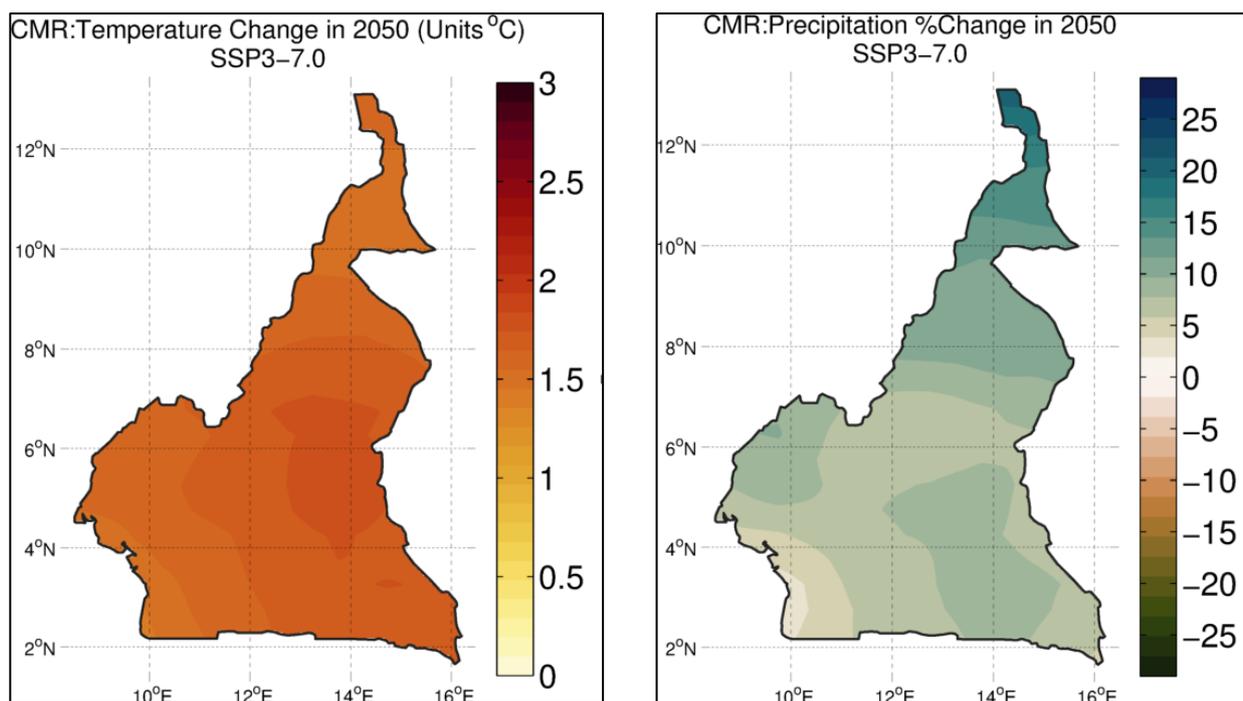


Source : Estimation des services du FMI

Encadré 1 : Description des graphiques de la figure 2

Remarque : La ligne grise représente la température ou les précipitations annuelles moyennes historiques basées sur les valeurs observées (CRU). La ligne noire indique la moyenne mobile sur 30 ans des données historiques centrée sur chaque période de 30 ans. Les lignes colorées représentent la médiane et la plage de 80% des anomalies de température et de précipitations (10<sup>e</sup> et 90<sup>e</sup> percentiles) ajoutées à la valeur CRU (ligne noire continue en 2000). Le SSP1-2,6 (colonne de gauche) est conforme à l'objectif de Paris visant à maintenir l'augmentation moyenne de la température mondiale en dessous de 2°C par rapport à l'époque préindustrielle. Le SSP2-4,5 (colonne centrale) représente une continuation des tendances actuelles et le SSP3-7,0 (colonne de droite) est un scénario à fortes émissions.

Figure 3 : Distribution spatiale des changements futurs de température et de précipitations



Source : Estimation des services du FMI

Remarque : Le panneau de gauche indique l'évolution de la température (en °C) d'ici 2050 par rapport à 2000 dans un scénario d'émissions élevées. Le panneau de droite indique l'évolution en pourcentage des précipitations annuelles suivant le même scénario.

### 2.3. Impacts socio-économiques et fiscaux des catastrophes au Cameroun

Au regard des évaluations disponibles, l'impact socio-économique et fiscal en termes de coûts directs et indirects potentiels des catastrophes au Cameroun varie de façon significative d'une source à l'autre, soulignant ainsi la nécessité d'améliorer la disponibilité des informations sur les risques. Les coûts potentiels des catastrophes disponibles sont soit parcellaires, soit basés sur des modèles de simulation de catastrophe ou sur une analyse statistique d'événements passés. Pour le cas du Cameroun, les estimations sont rares, parcellaires et comprennent principalement des estimations modélisées.

Ainsi selon l'ONACC, entre 1998 et 2012, les changements climatiques ont entraîné des Pertes Annuelles Moyennes sur la production agricole vivrière estimées à 22,04 millions USD, 1,22 millions USD et 11,06 millions USD respectivement dans les Régions du Centre, de l'Est et de l'Extrême-Nord. Les cultures concernées sont le riz, le maïs, le haricot, le plantain, l'arachide, le mil, l'oignon, le sorgho, le manioc, etc.

L'UNDRR quant à elle estime que chaque année, entre 120 000 et 200 000 personnes (soit environ 0,05% à 1% de la population totale du pays) en moyenne sont affectées par les inondations qui représentent un risque naturel très significatif au Cameroun. La plupart des personnes touchées sont concentrées dans les Régions du Littoral, du Centre, du Nord et de l'Extrême-Nord. En moyenne annuelle, les zones sujettes aux inondations produisent environ

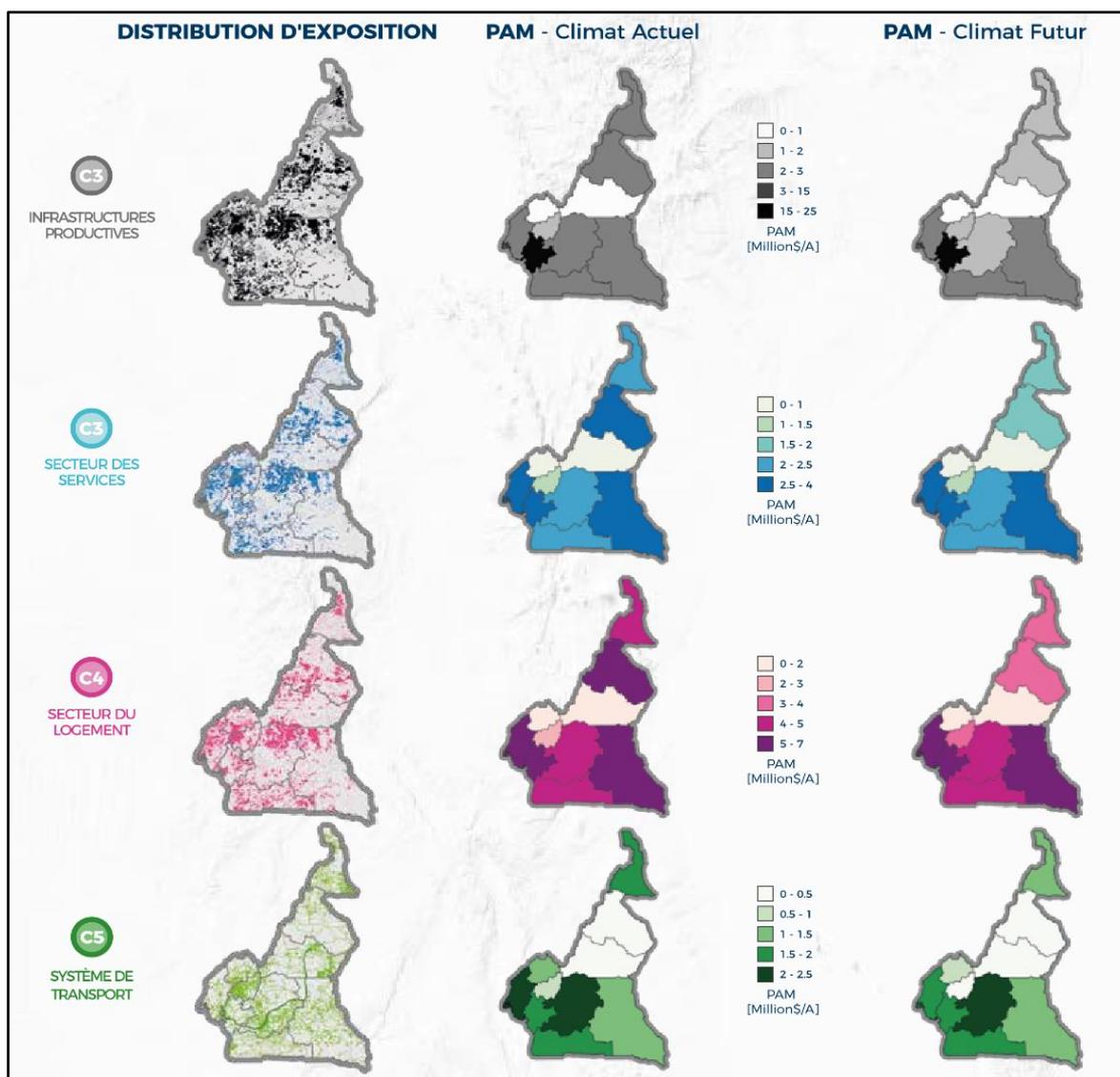
0,29% à 1% du PIB national, ce qui correspond à environ 100 à 350 millions USD par an. (CIMA et UNDRR, 2018 et 2019).

La valeur des pertes économiques directes liées aux inondations et exprimées en Pertes Annuelles Moyennes (PAM) s'élève entre 130 et 200 millions USD. La plus grande partie de celles-ci est enregistrée dans les secteurs du logement, des transports, de la production et des services, qui représentent environ 90% de la perte totale, tandis que le secteur agricole en représente environ 10%, soit 20 millions USD.

En ce qui concerne les sécheresses, près de 1,8 à 2 millions de personnes en moyenne sont touchées chaque année, soit 8% à 9 % de la population totale. Dans les conditions climatiques projetées, ce nombre augmenterait jusqu'à 25%. Les Régions du Nord et l'Extrême-Nord sont les plus exposées avec en moyenne 1,2 millions unités d'élevage directement à risque. Les Pertes Annuelles Moyennes sont estimées à 48,4 millions USD dont 40 millions USD de pertes pour le secteur agricole (élevage et production agricole) et 8,4 millions USD correspondant aux pertes hydroélectriques annuelles moyennes. Au regard des projections futures, les pertes du barrage de Lagdo augmenteraient d'environ 8 fois.

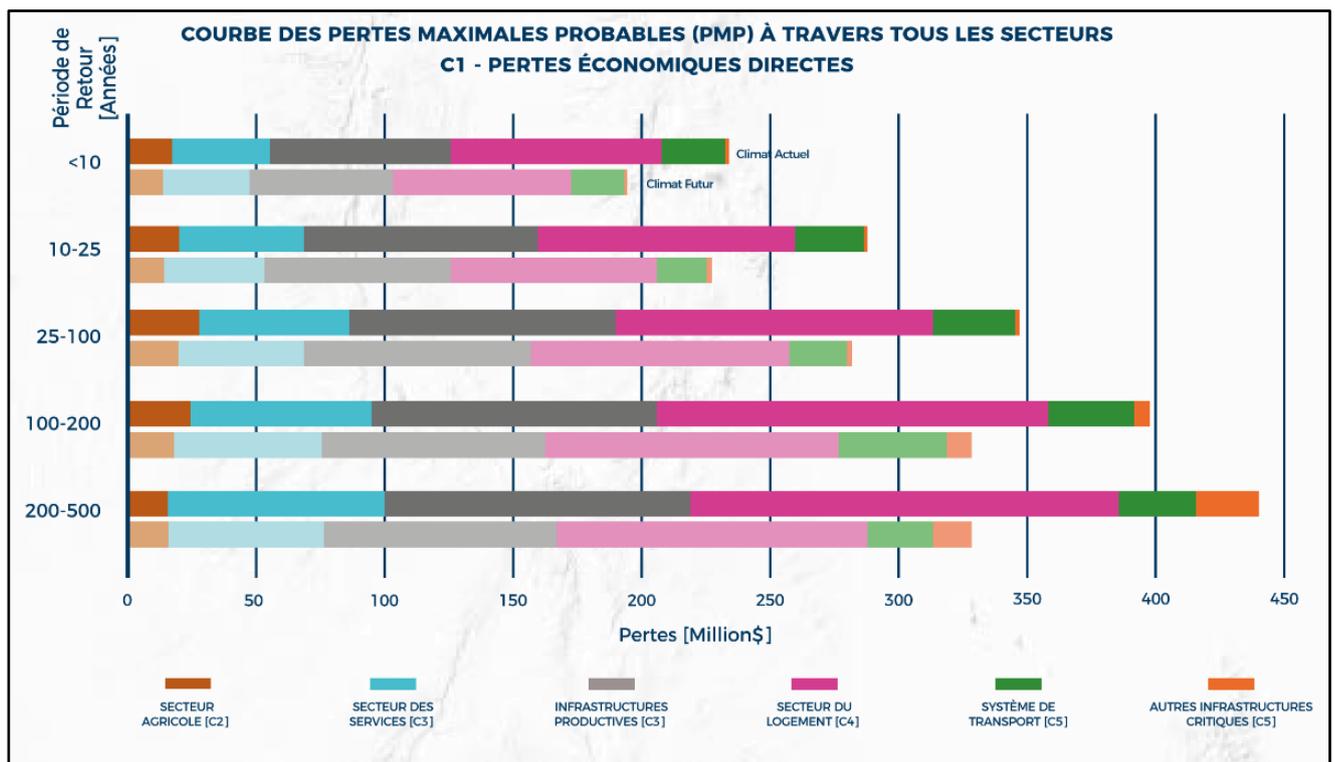
Les figures 4 et 5 présentent respectivement les Pertes Annuelles Moyennes et les Pertes Maximales Probables engendrées par les catastrophes suivant les secteurs et l'évolution du climat.

Figure 4: Estimation des Pertes Annuelles Moyennes liées aux catastrophes par Région en fonction des secteurs et de l'évolution du climat



Source : UNDRR et CIMA (2019)

Figure 5 : Estimations des Pertes Maximales Probables par secteur en fonction de la périodicité de retour des événements et de l'évolution du climat



Source : UNDRR et CIMA (2019)

Pour ce qui est de la base de données EM-DAT (2024), elle se concentre sur les événements historiques et manque de données sur le coût des catastrophes (deux inondations avec des dommages enregistrés de 2,6 et 15,6 millions USD), bien que les inondations soient enregistrées comme se produisant environ tous les deux ans. Les dommages d'un événement de sécheresse historique ont été estimés à 11 millions USD<sup>4</sup>.

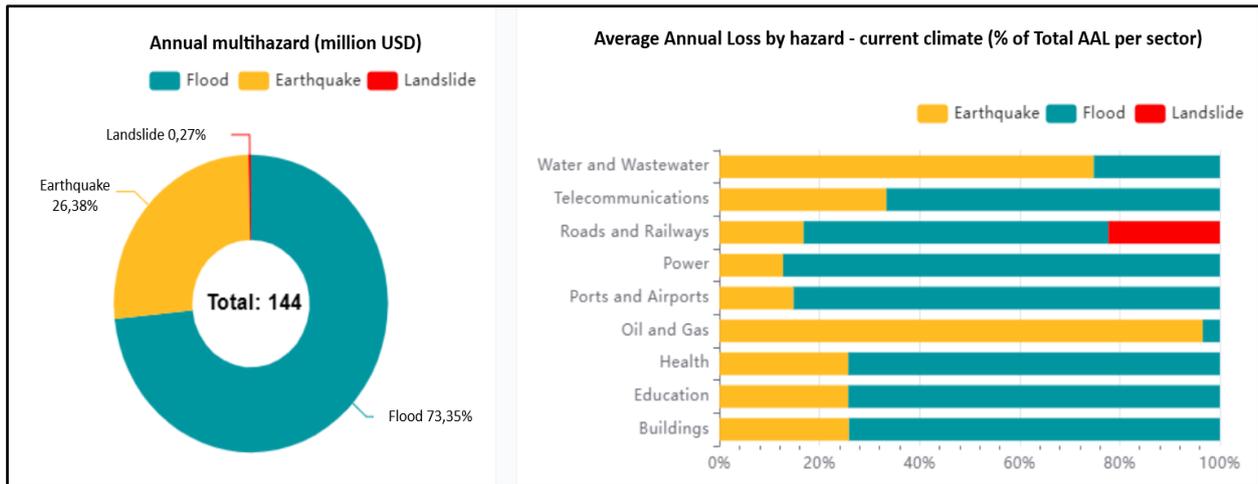
En comparaison, les coûts estimés par CDRI (2023) à partir des modèles de catastrophe sont beaucoup plus élevés. Les Pertes Annuelles Moyennes totales sont évaluées à 144,2 millions USD dont à 106 millions USD pour les inondations, 386 000 USD pour les glissements de terrain et 38 millions USD pour les tremblements de terre.

Ces pertes qui ne comptabilisent pas les pertes agricoles (élevage et production végétale) concernent principalement les secteurs des infrastructures (69,7%), de l'éducation (16,9%), et l'énergie (6,97%). Elles sont principalement dues aux inondations (61%) et aux glissements de terrain (22%). De façon spécifique, les glissements de terrain affecteraient davantage les infrastructures routières.

La figure 6 présente les Pertes Annuelles Moyennes ainsi que leur proportion sectorielle pour chaque aléa.

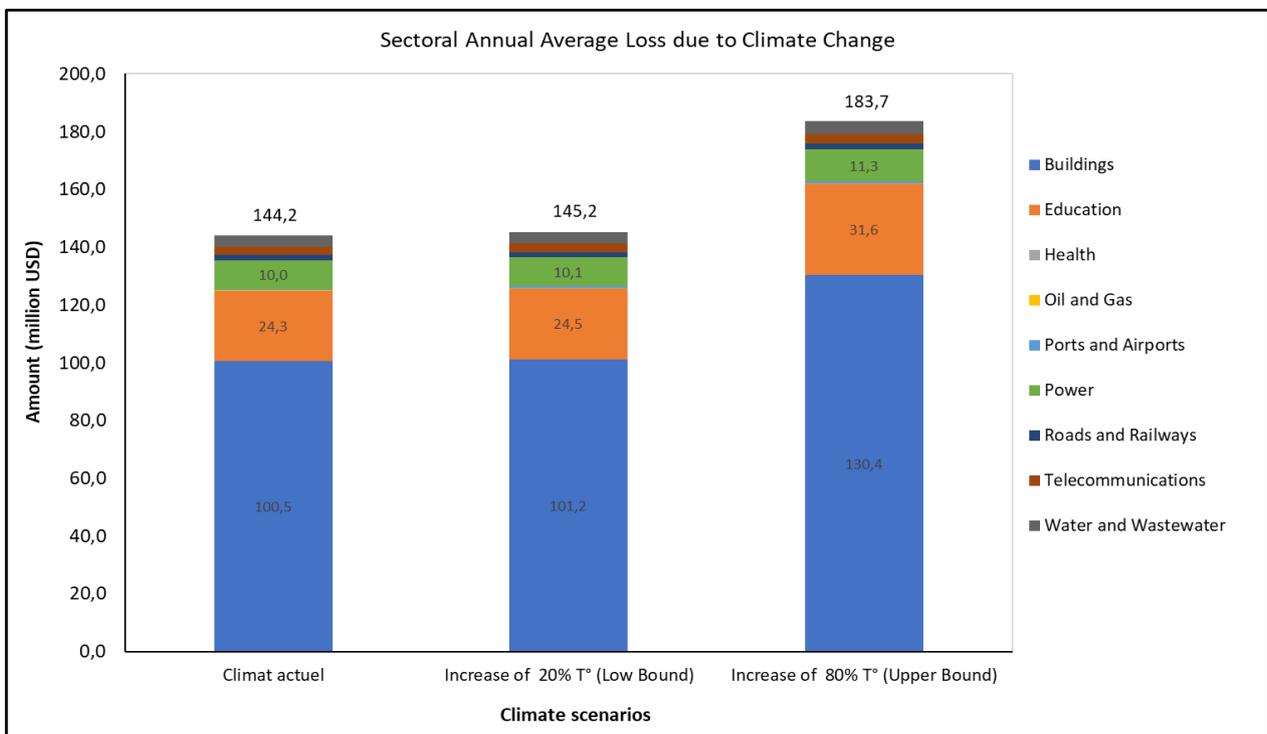
<sup>4</sup>Il existe une incertitude considérable étant donné que l'événement s'est produit en 1978, avant l'existence de directives de déclaration bien établies

Figure 6 : Pertes Annuelles Moyennes par type de risques et poids sectoriel (en millions USD)



Source : CDRI, 2023

Figure 7 : Pertes Annuelles Moyennes estimées par secteur de développement et en fonction des scénarios climatiques



Source : CDRI, 2023

En général, et au regard de l'évolution attendue du climat, les Pertes Annuelles Moyennes dues aux inondations pourraient augmenter de 26%, principalement en raison des dommages plus importants aux infrastructures<sup>5</sup>, et la moyenne annuelle du PIB potentiellement affecté par les sécheresses pourrait passer de 9% actuellement à 26% d'ici 2050<sup>6</sup>. Les sécheresses augmenteront également le stress thermique et affecteront probablement beaucoup plus de

<sup>5</sup> [CDRI 2024](#)

<sup>6</sup> [Journée mondiale de la recherche sur les réfugiés 2019](#)

personnes qu'actuellement ; jusqu'à 28% de la population pourrait être potentiellement touché, en moyenne annuelle d'ici 2050<sup>7</sup>.

En outre, la réduction de l'exposition aux catastrophes et l'adaptation au changement climatique peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement nationaux. En effet, la croissance du PIB par habitant a été en moyenne de 1,8% entre 2014 et 2019, et les écarts entre les régions et les groupes de revenus se creusent en matière d'accès aux services de base et aux moyens de subsistance<sup>8</sup>. Le Cameroun a pour objectif une croissance économique comprise entre 8% et 10% et prévoit de réduire le taux de pauvreté de 37% à 25% d'ici 2030.

Une planification solide du financement des risques de catastrophe au Cameroun nécessite une meilleure compréhension des risques. Les grandes différences entre les coûts des événements enregistrés peuvent s'expliquer par le fait que les catastrophes ont probablement été sous-estimées dans le passé et il existe très peu d'estimations des dommages monétaires – celles qui existent peuvent ne pas refléter avec précision le coût total d'une catastrophe.

Inversement, d'autres estimations pour le Cameroun sont dérivées de modèles globaux, qui peuvent ne pas saisir des détails importants et les contextes nationaux. Ils ont une résolution spatiale grossière et font des hypothèses simplificatrices quant aux personnes ou aux infrastructures affectées, ce qui peut surestimer les pertes. La mise en place des bases de données nationales et des approches contextuelles d'évaluation des impacts pour combler ces lacunes dans les connaissances est vivement recommandée. Le renforcement des capacités opérationnelles de l'Observatoire National des Risques (ONR) et de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) pour enregistrer les événements de catastrophe, améliorer les estimations des risques et les prévisions à court terme et pour développer une meilleure modélisation des risques doit être prioritaire pour optimiser les coûts d'intervention.

Les coûts directs et indirects des catastrophes sont également à différencier selon les phases de gestion des catastrophes, à savoir (a) la réponse et le relèvement rapide et (b) la réhabilitation et la reconstruction. La phase de réponse aux catastrophes commence immédiatement après un choc initial et peut durer de plusieurs semaines à quelques mois, et comprend des activités de sauvetage immédiat et des efforts de relèvement rapide visant à restaurer la fonctionnalité de base des infrastructures et des systèmes économiques et sociaux. Le relèvement complet, la réhabilitation et la reconstruction commencent après la phase de réponse et peuvent prendre de quelques années à plus d'une décennie, selon l'ampleur de l'événement et les approches de reconstruction utilisées. Comprendre les phases de gestion des catastrophes et se préparer aux différents besoins en ressources est un élément important de la stratégie de financement des risques de catastrophe.

---

<sup>7</sup> [Profil de risque climatique de la GIZ : Cameroun](#)

<sup>8</sup> [Rapport de la Banque mondiale sur le développement des pays et le climat 2022](#)

### 3. Analyse des dépenses et des besoins pour la gestion des risques de catastrophe au Cameroun

#### 3.1. Analyse des ressources mobilisées pour la gestion des risques de catastrophes (RRC)

L'essentiel des ressources mobilisées pour la gestion des risques de catastrophe l'a été autant dans le cadre de la prévention, de la préparation, du secours que du relèvement. Lesdites ressources participent directement ou indirectement à la prise en charge de l'une ou l'autre phase de la gestion de ces risques de catastrophe<sup>9</sup>. Ainsi, conformément aux orientations du Cadre de Sendai, l'UNDRR<sup>10</sup> (2020) estime qu'en 2019, l'Etat du Cameroun a mobilisé 158 millions USD, soit environ 3,4% du budget national pour le financement des activités en lien avec la Réduction des Risques de Catastrophe<sup>11</sup> (RRC). Les financements directement dédiés à la Réduction des Risques de Catastrophe constituent 56,8 % (89,7 millions USD) des ressources mobilisées contre 43,2% pour les financements indirects.

Sur la base du budget engagé par l'Etat du Cameroun en 2019, la répartition de ces investissements indique des déséquilibres importants entre les ressources mobilisées pour la prévention, la préparation, la réponse et le relèvement. Dans l'ensemble la réduction des risques pré-catastrophe a mobilisé 80,1% du financement (prévention et préparation) contre seulement 19,9% pour la gestion de crise post-catastrophe (réponse et relèvement). Dans la même logique, les activités de gestion pré-catastrophe ont nécessité 92,6% du financement directement dédié à la RRC contre 7,4% pour la gestion de crise post-catastrophe. Le tableau 3 présente la répartition générale et dédiée des ressources mobilisées en 2019 par phase de la RRC.

Tableau 3 : Répartition des investissements totaux et dédiés de la RRC par composante en fonction des phases pré-catastrophe et post-catastrophe

Financement	Réduction des risques pré-catastrophe			Gestion de crise post-catastrophe		
	Prévention et atténuation	Préparation	% du Total général	Réponse et soulagement	Reconstruction et récupération	% du Total général
Global mobilisé en 2019	122,1	4,5	126,6	24,9	6,6	31,5
	77,26%	2,80%	80,0%	15,80%	4,20%	20%
Directement dédié à la RRC en 2019	82,2	0,8	83	4,8	1,9	6,7
	91,70%	0,90%	92,60%	5,30%	2,10%	7,40%

Source : UNDRR 2020<sup>12</sup>

<sup>9</sup> Dans le rapport UNDRR, les ressources sont présentées comme « principale » pour celles dont l'objectif est dédié à la RRC et comme « significatif » pour celles qui y contribuent indirectement.

<sup>10</sup> UNDRR (2020). Cameroon: Risk-sensitive Budget Review

<sup>11</sup> Ces ressources excluent les allocations budgétaires récurrentes et intègrent les risques géologiques, climatiques et sanitaires

<sup>12</sup> Compilé des données du Budget de l'Etat de 2019 par l'UNDRR

Ainsi, les investissements camerounais en matière de RRC se concentrent davantage sur la réduction des crises pré-catastrophes plutôt que sur la gestion des crises post-catastrophe. Cette situation peut conduire à d'importants gaps de financement dans le cadre de la gestion d'une catastrophe de moyenne ou de grande ampleur. En effet, la récurrence et l'intensité de plus en plus grande des catastrophes au Cameroun appelle à rééquilibrer les dépenses avec une mobilisation plus adéquate des ressources pour la phase post-catastrophe.

### 3.2. Mobilisation extérieure des financements pour la RRC

Le financement de la Réduction des Risques de Catastrophe provient à la fois des ressources internes de l'Etat<sup>13</sup> et de l'appui des partenaires techniques et financiers au développement. UNDRR indique que les ressources externes sont pour la plupart mises à disposition sous forme de « dons » ; celles-ci constitueraient la principale source de financement des activités « dédiées » de la RRC. Ainsi, au cours de la période des années budgétaires 2015 à 2017, les donateurs ont investi en moyenne 81 millions USD par an pour soutenir les activités « dédiées » de la RRC, ce qui est à peu près l'équivalent de la part de l'Etat en 2019 (89,7 millions USD). La quasi-totalité des dons (98,4 % du total) était par contre réservée aux interventions d'urgence.

Tableau 4 : Financement par les donateurs des activités de la RRC entre 2015 et 2017

	2015		2016		2017		Total (2015–2017)		Moyenne (2015–2017) (millions USD)
	Montant (millions USD)	%							
Financement global	92,69	100%	67,1	100%	83,95	100%	243,74	100%	81,25
1- Réponse d'urgence	91,83	99,1%	65,97	98,3%	82,05	97,7%	239,86	98,4%	79,95
2- Reconstruction et réhabilitation	0,2	0,2%	0,12	0,2%	0,66	0,8%	0,98	0,4%	0,33
3- Préparation et prévention	0,66	0,7%	1,01	1,5%	1,24	1,5%	2,91	1,2%	0,97

Source : UNDRR 2020, extrait de l'OECD DAC

### 3.3. Mobilisation interne des financements dédiées à la RRC

Cette analyse se limitera spécifiquement aux financements internes dont l'objectif exclusif est de contribuer à la Réduction des Risques de Catastrophe. Elle ne tiendra donc pas compte des autres ressources qui y participent directement (exemple : « Programme filets sociaux) ou indirectement (exemple : Programme de reboisement...) sans que la gestion des RRC ne soit leur objectif principal.

Ainsi, entre 2018 et 2023, trois (03) grandes lignes de dépenses ont été dédiées à la RRC en lien avec les inondations, les glissements de terrain et la sécheresse. Il s'agit du financement du « Programme de Développement du dispositif national de protection civile », de la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de la Résilience des Populations face aux Effets du

<sup>13</sup> Appelé « fiscal buffer » dans les modélisations

Changement Climatique (REPECC) et du « Programme de Lutte contre les Inondations (PULCI) ».

Dans la période de référence, le Gouvernement a mobilisé environ **35 millions USD**, soit environ **5,84 millions USD par an**<sup>14</sup> (3,62 milliards de FCFA/an) pour la mise en œuvre des opérations de prévention, de préparation, de réponse et de relèvement dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe en lien avec les inondations, la sécheresse et les glissements de terrain. Ces ressources ont été mobilisées pour : la prise en charge des personnes sinistrées et des travaux de recasement de ces dernières et de certains services publics ; les travaux de réhabilitation de certaines infrastructures après des sinistres ; la construction des cases et des points d'eau pour la réinstallation de certaines populations à risque ; la construction d'infrastructures de protection contre les aléas (cas de la digue le long du Logone) ; les opérations d'aménagement des berges critiques de certains cours d'eau, etc..

Tableau 5 : Financement interne spécifique à la lutte contre les inondations, les sécheresses et les glissements de terrain entre 2018 et 2023

Année	MINEPAT		MINAT		Total	
	FCFA	USD <sup>15</sup>	FCFA	USD	FCFA	USD
2018	2 824 343 995	4 555 394	2 048 000 000	3 303 226	4 872 343 995	7 858 619
2019	2 524 267 895	4 071 400	2 048 000 000	3 303 226	4 572 267 895	7 374 626
2020	1 132 106 965	1 825 979	2 042 150 000	3 293 790	3 174 256 965	5 119 769
2021	211 392 292	340 955	2 130 000 000	3 435 484	2 341 392 292	3 776 439
2022	1 140 772 086	1 839 955	2 159 500 000	3 483 065	3 300 272 086	5 323 019
2023	1 241 968 070	2 003 174	2 231 058 000	3 598 481	3 473 026 070	5 601 655
<b>Total</b>	<b>9 074 851 303</b>	<b>14 636 857</b>	<b>12 658 708 000</b>	<b>20 417 271</b>	<b>21 733 559 303</b>	<b>35 054 128</b>

Source : Budgets MINEPAT et MINAT

### 3.4. Besoins en financement pour la RRRC

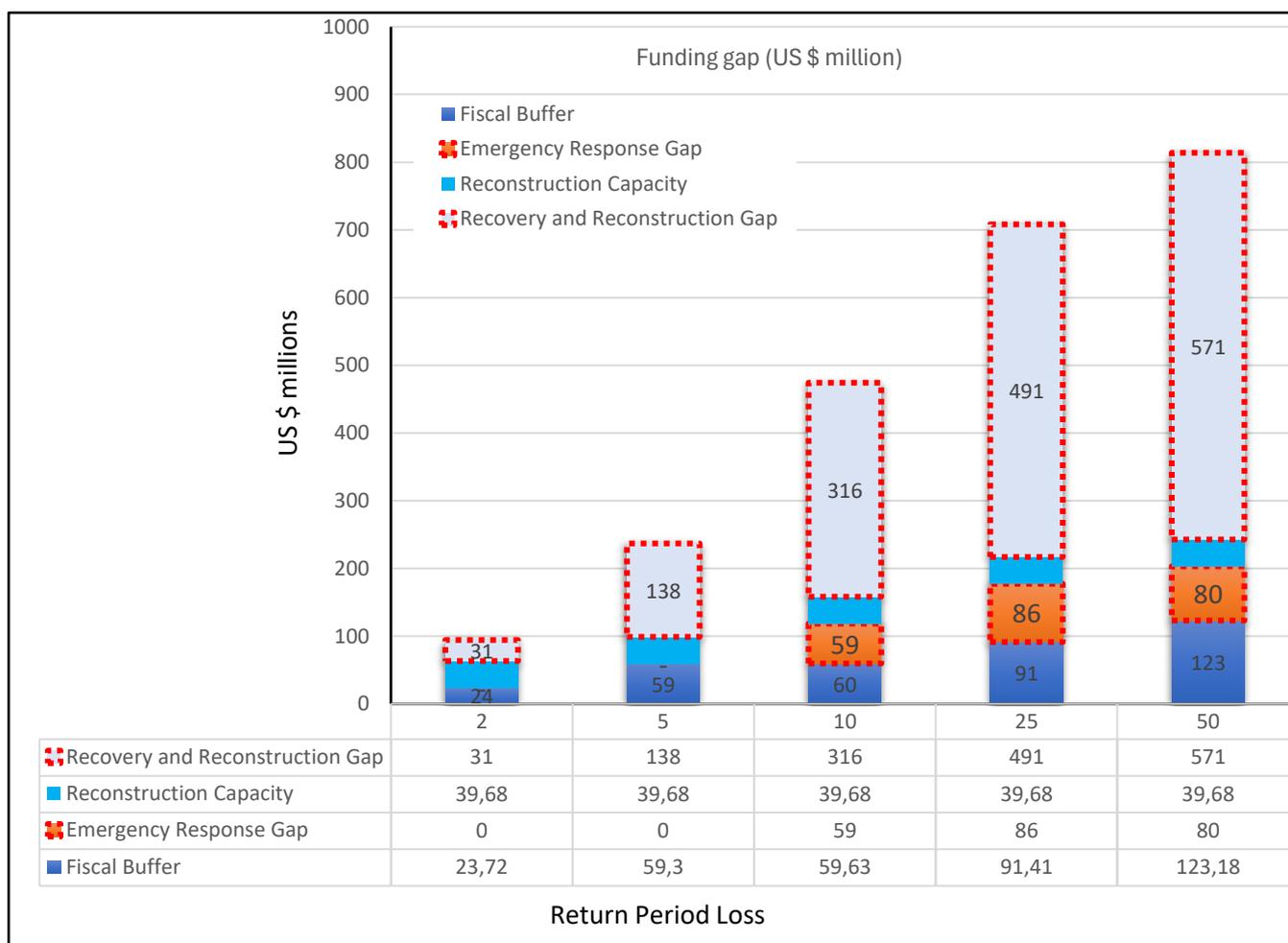
Au regard de la récurrence et de l'intensité des cas glissements de terrain, des inondations et des sécheresses, le Cameroun aura besoin de ressources supplémentaires pour adresser pleinement la riposte aux catastrophes en mettant un accent particulier sur la réponse et la réhabilitation et la reconstruction des actifs humains, sociaux et économiques. L'évaluation des besoins repose sur une estimation à partir des modèles et de la capacité actuelle de mobilisation des ressources spécifiques à la RRRC, de l'efficacité des interventions antérieures ainsi que la vulnérabilité et de la résilience des systèmes exposés.

<sup>14</sup> Compilation des données des dépenses des Chapitres budgétaires y relatifs par le MINAT et le MINEPAT

<sup>15</sup> Calcul effectué avec une valeur moyenne de 1 USD = 620 FCFA

Les modèles disponibles étant très incertains, un mélange des évaluations de pertes du CDRI et de l'UNDRR couplées aux calculs du Fonds Monétaire International<sup>16</sup> a permis de procéder à des estimations indicatives des impacts multirisques dus aux trois catastrophes d'intérêt notamment les inondations, les sécheresses et les glissements de terrain<sup>17</sup>. Ainsi, 1 000 simulations stochastiques<sup>18</sup> ont été faites pour estimer : (i) la capacité interne de mobilisation des ressources d'urgence à partir des données budgétaires ( Marges budgétaires ou « Fiscal Buffer ») ; (ii) la capacité à mobiliser les ressources de reconstruction et de réhabilitation ; (iii) le déficit de financement pour les réponses d'urgence et (iv) le déficit pour le relèvement (reconstruction et réhabilitation). Figure 9 illustre les résultats de la modélisation effectuée.

Figure 8: Déficit de financement pour les interventions d'urgence et de relèvement dans la RRRC au Cameroun



Source : Fonds Monétaire International, 2024

<sup>16</sup> Technical Assistance Report

<sup>17</sup>Pour tenir compte de l'incertitude, la plus basse des deux estimations modélisées des courbes de risque d'inondation et de glissement de terrain, tirées du [CDRI \(2023\)](#) a été utilisée. L'analyse de la sécheresse quant à elle s'est appuyée sur les estimations du FMI en prenant en compte les coûts de l'aide humanitaire et du relèvement, basées sur les coûts de l'aide à la population touchée, dérivés de l'analyse des pays ayant un contexte régional et de développement similaire, par habitant, combinées aux courbes de risque sur les impacts des infrastructures de [l'UNDRR \(2019\)](#).

<sup>18</sup>Analyse basée sur le principe que tous les risques sont indépendants et effectuée par une simulation de Monte-Carlo, en se basant sur les courbes de risque d'inondation, de sécheresse et de glissement de terrain.

Ainsi, les besoins de financement additionnels du Cameroun en matière d'intervention d'urgence et de relèvement rapide en cas d'inondation, de sécheresse et de glissement de terrain varient selon l'occurrence des évènements. En effet, pour des périodes de retour plus courtes (moins de 5 ans), les ressources mobilisables en interne par les mécanismes budgétaires peuvent suffire à la gestion des réponses d'urgence. Seuls les besoins pour la reconstruction et la réhabilitation sont à combler par d'autres mécanismes de levée des fonds.

Les coûts des interventions d'urgence incluent l'assistance humanitaire, la fourniture de nourriture, d'abris, de soins de santé et de soutien au rétablissement des revenus. Pour cette catégorie, les besoins sont estimés à environ **24 millions USD** pour un événement ayant une période de retour de 2 ans et augmentent à 59 millions USD, 119 millions USD, 177 millions USD et 203 millions USD pour des événements aux périodes de retour de 5, 10, 25 et 50 ans respectivement. En ce qui concerne les capacités de mobilisation des financements pour les interventions de relèvement, les besoins additionnels s'élèvent à **31 millions USD** pour des événements de deux ans de périodicité et à 571 millions USD pour ceux de 50 ans.

Pour le Cameroun, ces ressources seraient engagées pour la reconstruction des infrastructures et des logements, des routes et des voies ferrées, etc., et même pour la fourniture éventuelle d'un soutien au secteur agricole. Ce soutien est apporté pour assurer le rétablissement du secteur au-delà du long terme, en cas de risque de sécheresse par exemple. Les analyses détaillées révèlent que la majorité de besoins proviendront du bâtiment du secteur privé. Pour les seules inondations, les dommages estimés pour les bâtiments pour un événement ayant une période de retour de 50 ans représentent environ 85 % des pertes totales.

Bien qu'il n'existe pas encore d'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA<sup>19</sup>) ainsi que de la répartition spécifique des coûts des événements précédents au Cameroun, l'estimation de la part des ressources à mobiliser pour les interventions par rapport aux besoins totaux a été faite en prenant en référence les pays présentant les conditions sociales et économiques proches de celles du Cameroun pour des catastrophes similaires. Cette part a été estimée à environ 25% des coûts pour les événements les plus réguliers (retour de 2 à 5 ans)<sup>20</sup>.

Au regard des estimations précédentes et afin d'être cohérente avec le cadre de planification stratégique du Cameroun, la stratégie de financement des risques de catastrophe se concentrera principalement sur le renforcement des mécanismes de financement pour les événements récurrents dont la période de retour moyenne est inférieure ou égale à 5 ans, avec une flexibilité supplémentaire pour financer les événements de moyenne à grande ampleur.

A cet égard, en prenant en compte la capacité moyenne de mobilisation des ressources internes et les déficits à combler, **le Cameroun doit mobiliser entre 95 et 237 millions USD tous les cinq ans pour la Gestion des Risques de Catastrophe**. Cette mobilisation des ressources doit se faire autant par les mécanismes de financements budgétaires et non budgétaires qu'en mobilisant les ressources auprès d'autres mécanismes financiers spécifiques. La figure 9 présente les besoins combinés de financement nécessaires pour les interventions d'urgence

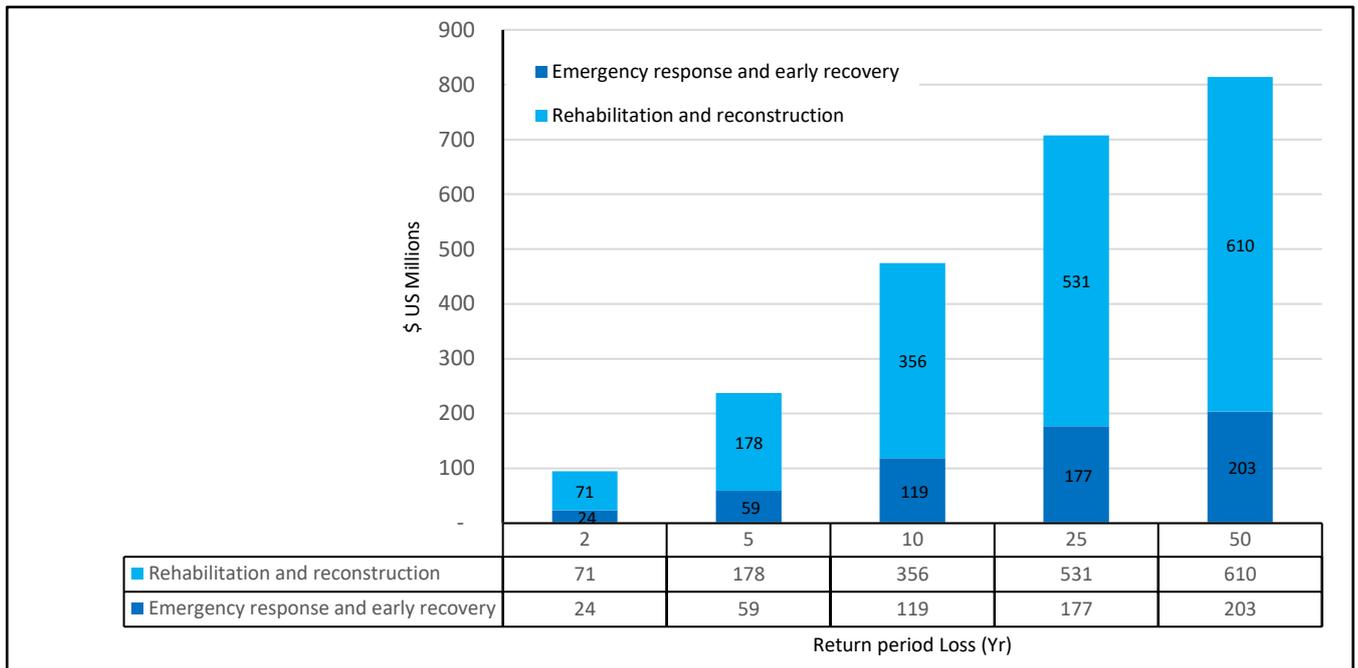
---

<sup>19</sup> Post Disaster Need Assessment (PDNA)

<sup>20</sup> [Berny et al 2024](#)

(« *emergency response and early recovery* ») et de relèvement (« *rehabilitation and reconstruction* ») suivant différentes périodes de retour.

Figure 9: Besoins de financement pour les aléas combinés d'inondation, de sécheresse et de glissements de terrain au Cameroun, pour différentes périodes de retour d'évènement



Source : estimations des services du FMI

## 4. Instruments de financement des risques de catastrophe

Les instruments de financement des risques de catastrophe comprennent des mécanismes de natures budgétaire et non budgétaire (crédits souverains et assurances) utilisés par les gouvernements, les entreprises, et les autres acteurs économiques pour mobiliser les ressources afin de prévenir et faire face de manière optimale aux pertes socio-économiques et financières causées par les catastrophes naturelles.

### 4.1. Instruments budgétaires

Les dépenses liées à la **RRRC** sont en partie financées par le budget général (budget des administrations et chapitres communs) et le budget annexe (fonds spéciaux, comptes d'affectation spéciale, etc.).

Le Gouvernement camerounais s'appuie sur plusieurs instruments budgétaires distincts pour financer la **RRRC** notamment les crédits budgétaires alloués aux programmes, les dotations des chapitres communs, les Budgets et comptes spéciaux, les fonds de concours. A ces instruments, on peut ajouter les décrets d'avance<sup>21</sup>.

- **les crédits budgétaires alloués aux programmes** qui sont des ressources budgétisées et mises à la disposition des différentes administrations via des programmes pour des interventions directes ou indirectes en lien avec la RRRC ;
- **les dotations des chapitres communs** qui regroupent un ensemble de crédits globalisés, non repartis en programmes et destinés à couvrir des dépenses spécifiques additionnelles pour la RRRC ;
- **les budgets et comptes spéciaux** (Fonds spéciaux, CAS) utilisés lorsqu'un bailleur de fonds veut attribuer un financement à un objet précis ou lorsqu'il existe un lien économique réel entre une recette donnée et la dépense qu'elle finance ;
- **les fonds de concours** qui sont constitués d'une part, par des fonds à caractère non fiscal versés par des personnes physiques ou morales, notamment les bailleurs de fonds internationaux, pour concourir à des dépenses d'intérêt public et, d'autre part, par les produits de Legs et donations attribués à l'Etat.
- **les décrets d'avance** (art 39, RFE-AEP) ;
- **Le crédit conditionnel**. C'est un instrument souverain qui permet de pré-organiser des montants relativement importants de crédits concessionnels et immédiatement décaissables à faible coût, ce qui en fait une bonne alternative aux fonds de réserve. Étant donné que le prêt déclenché automatiquement fait partie des recettes budgétaires de l'État, ce dernier conserve toute la latitude nécessaire pour décider de la manière d'allouer les ressources. De cette manière, il imite le rôle d'une réserve conservée dans le budget, offrant à la fois une disponibilité immédiate et une flexibilité. Cet instrument pourrait être utilisé pour remplacer une partie de la réserve existante.

En complément aux instruments sus-cités, il est également possible de procéder à des mouvements de crédits, grâce au principe de **fongibilité** (à l'intérieur d'un programme), aux **virements** (au sein d'un même chapitre budgétaire) et aux **transferts** (entre chapitres

---

<sup>21</sup> Prévu par l'article 39 de loi portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques

budgétaires différents). L'article 32 de la loi portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques dispose qu'au sein de chaque programme, les allocations sont fongibles, à l'exception des transferts des dépenses d'investissement aux dépenses courantes.

Les virements au sein des ministères, plafonnés à 2 % du programme source, sont utilisés sans délai mais avec un suivi limité. Toutefois, les dépenses sont précédées d'une autorisation officielle. Le ministère des Finances souligne qu'en cas de catastrophe, la priorité est donnée à la rapidité, et les procédures et capacités sont limitées en ce qui concerne la tenue des registres. La loi autorise ces virements au sein des ministères par le ministre des Finances sur demande du ministère concerné. Dans la plupart des cas, cette autorisation est accordée.

Les réaffectations (c'est-à-dire les transferts entre les rubriques budgétaires), quant à elles ne sont pas plafonnées. Cependant, elles sont plus complexes et nécessitent davantage de temps et de coordination entre les multiples parties prenantes. La demande de réaffectation est approuvée par le Premier Ministre, qui prend la décision sur proposition du Ministre des Finances. Les réaffectations sont utilisées à la suite de chocs majeurs. Leur objectif est connu et le montant est reflété dans le budget révisé à mesure qu'elles sont communiquées au Parlement.

Pour faire face aux situations d'urgence d'envergure nationale, le budget du Cameroun comporte deux chapitres communs dédiés à propos. Le premier est destiné aux interventions imprévues liées à la formation de capital, gérée par le Ministère en charge des investissements publics et qui constitue 1,6 % du budget total ; le second quant à lui prend en charge les imprévus sur le budget de fonctionnement, gérée par le Ministère en charge des finances, et qui constitue 4,6 % du budget total.

En cas de chocs légers, la réponse est financée par le biais du programme dont les activités couvrent le domaine concerné et la zone affectée. Ainsi, pour le compte de l'exercice 2024, environ 2,4 % du budget a été alloué à des programmes dont la portée permettait de l'utiliser pour financer les interventions en cas de catastrophe (*Tableau 6*). Cependant, en l'absence de catégorisation des dépenses d'urgence, il est difficile de comptabiliser les dépenses exactes consacrées à la réponse, de les distinguer des opérations prévues de chaque programme, d'estimer le coût d'opportunité des investissements abandonnés et de dimensionner de manière appropriée les tampons pour la réponse.

Néanmoins, une estimation de la contribution potentielle des programmes à la RRC pour l'exercice budgétaire 2024 a été faite et est récapitulée dans le *Tableau 6*, de même que des projections budgétaires pour 2025.

Il ressort que 11,29% des financements susceptibles de contribuer à la RRC est potentiellement affecté à la phase de prévention et le reste, soit 88,69% aux actions cumulées de prévention et de réponse.

Tableau 6 : Programmes les plus susceptibles d'être utilisés comme source de financement d'urgence par les ministères gestionnaires

Nom du ministère	CODE	Intitulé du Programme	Contribution du Programme à la RRC	Montant potentiel RRC en 2024 (en MFCFA)	Montant potentiel RRC en 2025 (en MFCFA)	Variation relative	Phase de la RRC t prioritaire
Ministère de l'Eau et de l'Energie	138	Accès à l'eau potable et l'assainissement liquide	8%	4 529 739	4 981 922	9,98%	Prévention et Réponse
Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain	109	Amélioration de l'environnement social urbain	2%	48 208	35 718	-25,91%	Prévention
Ministère de l'Administration Territoriale	163	Développement du dispositif national de protection civile	6%	147 126	143 100	-2,74%	Prévention et Réponse
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	185	Gestion durable des systèmes de production agricole et sécurité alimentaire	10%	1 104 225	1 633 600	47,94%	Prévention et Réponse
Ministère de l'Elevage, de la Pêche et des Industries Animales	055	Amélioration de la couverture sanitaire du cheptel et de la lutte contre les zoonoses	22%	1 274 368	1 217 300	-4,48%	Prévention et Réponse
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable	002	Changement climatique, désertification et sécheresse	42%	1 512 000	2 371 740	56,86%	Prévention
	093	Pollution, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses	12%	125 160	154 920	23,78%	Prévention
Ministère des Affaires Sociales	071	Protection sociale des groupes à vulnérabilité spécifique et solidarité nationale	61%	7 653 252	10 302 443	34,62%	Réponse
	070	Protection sociale de l'enfance	15%	458 708	342 210	-25,40%	Réponse
Ministère des Transports	153	Développement des transports routiers, de l'intermodalité et de la sécurité routière	7%	446 775	109 060	-75,59%	Prévention
Ministère des Travaux Publics	126	Réhabilitation, maintenance et entretien des routes et autres infrastructures	1%	2 387 586	2 379 494	-0,34%	Réponse
				19 687 146	23 671 506	20,24%	

Source : Adapté des estimations du FMI sur la base des LDF 2024 et 2025

Les comptes spéciaux sont utilisés conjointement avec les programmes concernés comme financements principaux. Ils représentent près de 1 % du budget total de l'Etat. Cinq comptes spéciaux ont des mandats qui permettent leur utilisation dans des situations d'urgence. Ces comptes sont gérés par des comités désignés, avec un objectif spécifique, et sont liés à une source de revenus spécifique. En cas de non-utilisation, les fonds sont reportés à l'année suivante. Le Fonds routier est un exemple de fonds spécial fréquemment utilisé pour faire face à des situations d'urgence telles que l'effondrement de ponts ou les dommages causés sur les routes par des inondations. Le tableau 7 présente ces comptes tels que disposés par la Loi de finances pour l'exercice 2025.

Tableau 7 : Comptes spéciaux et leurs affectations maximales en 2025

Nom du compte	Millions de FCFA	Rôle potentiel dans la réponse
Financement des projets de développement durable dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (MINEE)	900	Pollution des sources d'eau, infrastructures vieillissantes, manque d'installations sanitaires
Fonds de financement de la reconstruction des zones économiquement sinistrées (Régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest)	36 400	Instabilité économique, conflits récurrents et catastrophes
Fonds Routier	60 000	Réhabilitation et entretien des routes et infrastructures routières détruites
Fonds de développement de l'élevage du Nord-Ouest	1 000	Réapprovisionnement, approvisionnement en eau et en nourriture
Fonds de développement de l'élevage pour le Nord	1 000	Réapprovisionnement, approvisionnement en eau et en nourriture

Source : Loi de finances 2025

Tableau 8 : Affectations indicatives au titre de la rubrique 94 dans le budget de 2022 et 2023 (en milliards de FCFA)

	Année 2022	Année 2023	Sensibilité RRC
Travaux publics (ponts, viaducs, tunnels, tranchées...)	38,6	15	Oui
Infrastructures routières	0	30,17	Oui
Construction des bâtiments pour les CTD	20	5	Non
Indemnisations	12	10	Non
Fournitures et Equipements de bureaux	10	3	Non
Installations électriques et générateurs	0	9,686	Non
Exploitation Agricole et Forestière	4	5	Oui
Transferts directs aux ménages	5,126	0	Non
Construction pour l'éducation et la formation	0	5	Non
Autres études générales et organisationnelles, suivi et control	3	0	Non
Autres Infrastructures	0	2,136	Non
Autres bâtiments administratifs	0	1,7	Non
Autres coûts de Recherche et Développement	0	1,5	Non

## 4.2. Instruments non budgétaires

Les instruments non budgétaires de financement des risques de catastrophe sont des mécanismes financiers qui peuvent permettre de prévenir et de financer les interventions dans le cadre de la RRRC sans recourir au budget de l'Etat.

On distingue plusieurs types d'instruments non budgétaires : Les fonds des assurances contre les catastrophes, Les réassurances, Les obligations/titres catastrophes (Catastroph Bonds), les mécanismes de protection sociale, le mécanisme de financement international, les autres instruments de financement des catastrophes (les Instruments financiers dérivés, les financements climatiques, les prêts et lignes de crédit, le crédit conditionnel).

### 4.2.1. Assurance souveraine contre les catastrophes

Les assurances catastrophes sont des contrats qui couvrent les pertes économiques liées à des événements naturels. Elles peuvent être souscrites par les gouvernements, les entreprises ou les particuliers pour couvrir les dégâts matériels, les pertes agricoles ou les coûts de reconstruction. Il en existe plusieurs parmi lesquels L'assurance souveraine souscrite par le Cameroun auprès de l'Union Africaine à l'« **African Risk Capacity (ARC)** »

Le rôle de cette assurance souveraine est de se prémunir contre les risques dérivant des phénomènes météorologiques extrêmes et des flambées épidémiques. Cet instrument est un mécanisme de couverture qui se repose sur le versement d'une prime d'assurance dépendant du niveau d'exposition au risque de chaque pays. En contrepartie, cette structure s'engage à indemniser chaque Etat en cas de sinistre pour un maximum de couverture de **30 millions de dollars américains, soit presque 19 milliards de franc XAF**. Cet outil trouve son fondement et ancrage juridique à travers la loi n° 2022/001 du 27 avril 2022 assorti du décret présidentiel n° 2022/168 du 23 mai 2022 du Cameroun.

### 4.2.2. Assurance de masse

Elle peuvent participer à l'allègement des charges de l'Etat en cas de sinistre d'ampleur touchant un nombre important de sinistrés et étendue de de grandes zones en proposant aux communautés surtout les plus défavorisées, des solutions de couverture adaptées à leur contexte. En 2012 la CIMA a mis sur pied une réglementation spéciale sur la micro-assurance pour permettre aux assureurs d'avoir un cadre de fonctionnement leur permettant de couvrir les biens, les activités et la santé des personnes à faible pouvoir d'achat.

Par rapport à l'assurance classique, les innovations de cette réglementation spéciale sont :

- le plafonnement des primes mensuelles à FCFA 3500 soit 42000 par an pour toute couverture ;
- les délais d'indemnisation après sinistre fixés à 10 jours ;
- la possibilité exclusive d'utiliser l'assurance indicielle pour faciliter les procédures ;
- l'extension des réseaux de distribution des produits de couverture aux associations et organes à fort potentiel d'attraction des populations cibles notamment les Eglises, les associations agricoles, les mutuelles, les compagnies de téléphonies mobile, etc...

la principale difficulté avec cette approche est celle de la disponibilité des données relatives aux sinistres touchant généralement la couche de population ciblée ainsi que ses capacités financières réelles. A cet effet, la solution qui pourrait diminuer les risques liés aux incertitudes dues à une maîtrise incomplète des informations serait pour les assureurs de se mettre en groupe et de coassurer en cas de catastrophe<sup>22</sup>.

#### **4.2.3. Fonds de catastrophe naturel**

Ce sont des fonds mis sur pieds et adossés sur une assurance obligatoire. Un tel mécanisme a actuellement cours dans certains pays. En France par exemple, ce fonds connu sous le nom de fonds de Prévention des Risques Majeurs, est alimenté par les contributions des assurés prélevées sur la prime de la garantie catastrophe naturelle des assurances multirisque habitation et l'automobile. Ledit prélèvement est de 12% de la prime. Son rôle est surtout la mise à l'abri des biens et personnes dont le niveau d'exposition à un risque de catastrophe devient important et le soutien apporté à l'Etat après sinistre pour acquérir auprès des personnes les biens endommagés à plus de 50%. Dans le contexte camerounais, les ressources qui serviraient à alimenter le fonds proposé, pourrait selon le même mécanisme, être adossées sur les primes des assurances obligatoires dont l'assurance Risque de Catastrophe automobile, l'assurance des risques liés à la construction dans les chantiers, entre autres. Cependant, le caractère obligatoire de certaines de ces assurances, devraient au préalable être mise en œuvre pour drainer une masse de ressources conséquentes.

#### **4.2.4. Ligne de crédits conditionnelles**

Les lignes de crédit conditionnelles sont des prêts qui fournissent aux pays des liquidités financières immédiates à la suite d'un événement défini. Elles peuvent aider les pays à faire face à des catastrophes naturelles, y compris des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, les glissements de terrain et les inondations.

Les lignes de crédits conditionnelles « Catastrophe Deferred Drawdown Option (Cat DDO) » de la Banque Mondiale et le programme « SECURE : Stand by Emergency, Credit for Urgent Recovery » proposé par le Gouvernement Japonais sont parmi les plus utilisés pour la gestion des risques de catastrophe.

#### **4.2.5. Obligations/titres catastrophes (Catastroph Bonds)**

Les obligations catastrophe, ou "Cat Bonds", sont des instruments financiers émis par les gouvernements ou les compagnies d'assurance pour lever des fonds en cas de catastrophe. Ce sont des obligations qui permettent aux investisseurs de financer les risques de catastrophe contre une rémunération fixe et un risque de perte en cas de sinistre.

Les investisseurs achètent ces obligations, et en retour, ils reçoivent des paiements d'intérêts réguliers. Cependant, si une catastrophe se produit, les investisseurs perdent tout ou une partie de leur investissement, et l'argent est utilisé pour couvrir les pertes. Ces obligations permettent de transférer le risque de catastrophe aux marchés financiers. Les obligations catastrophes de la Banque Mondiale sont les plus connues.

---

<sup>22</sup> La mise en place d'un Pool dédié comme celui TPV est une solution à explorer

Tableau 9 : analyse des critères d'accès au financement DPF Cat DDO et SECURE

Critères	Catastrophe Deferred Drawdown Option (DPF Cat DDO) <sup>23</sup>	Stand-by Emergency Credit for Urgent Recovery <sup>24</sup>
Éligibilité	Tous les pays en développement	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRIT1)
Critères d'approbation et secteurs couverts	(1) Environnement macroéconomique adéquat et (2) Programme de gestion des risques de catastrophes naturelles et d'urgences de santé publique.	(i) Environnement mondial et changement climatique (ii) Santé et soins et services médicaux (iii) Prévention et réduction des catastrophes
Décaissement	Période de tirage renouvelée jusqu'à quatre fois au maximum, pour une durée totale de 15 ans au maximum	Trois (03) ans et peut être prolongé jusqu'à un maximum de 15 ans
Conditions de remboursement	Applicables à partir du moment du tirage et déterminées lors de l'engagement avec possibilité de modification ultérieure	Applicables à partir du moment du tirage et déterminées lors de l'engagement avec possibilité de modification ultérieure
Taux de prêt	Taux de prêt composé d'un taux de référence variable basé sur le marché et d'une marge variable (Le taux d'intérêt débiteur est révisé semestriellement)	Taux fixe entre 1,5 et 2,25% ou Taux variable avec Taux de base du taux variable égale au Tokyo Term Risk Free Rate (TORF) à 6 mois
Marge du taux de prêt	Maximum 0,50 % avec Prime d'échéance pour les prêts dont l'échéance moyenne est supérieure à 8 ans	Marge fixe constante pendant toute la durée du prêt. Si le taux de base plus l'écart fixe est inférieur à 0,1 %, l'intérêt sera de 0,1 %
Calcul de l'échéance	Délai de 20 à 35 ans	20 ans avec une période de grâce de 6 ans, ou 15 ans pour une période de grâce de 5 ans
Commission d'ouverture	0,50 % du montant du prêt	0,50 % du montant du prêt
Commission de renouvellement	0,25 % du solde non décaissé	0,25 % du solde non décaissé
Montant	La limite par pays est fixée à 1 milliard de dollars américains ou à 0,5 % du PIB (le montant le moins élevé étant retenu).	10 Milliards de Yen ou 0.25 % du PIB (le montant le moins élevé étant retenu)

#### 4.2.6. Programmes de protection sociale

Le Cameroun est aux premiers stades de la mise en place du programme « filets sociaux », qui pourraient contribuer à apporter rapidement une aide aux populations vulnérables en cas d'urgence. De tels mécanismes nécessitent des registres sociaux complets et à jour, des plans pour cibler les populations et un plan financier qui garantit que des ressources adéquates peuvent être rapidement mobilisées et décaissées. Il a été démontré que ces programmes ont le potentiel de réduire l'impact socio-économique des chocs.

<sup>23</sup> [DPF CAT DDO](#)

<sup>24</sup> [Terms and Conditions of Japanese ODA Loans](#) et [JICA Loan Note](#)

Le MINEPAT met en œuvre le Projet de filets de sécurité adaptatifs et d'inclusion économique qui, depuis décembre 2023, a effectué des transferts monétaires réguliers à 19 663 ménages et des transferts monétaires d'urgence à 11 414 ménages. Il vise à porter ces chiffres à 53 000 et 42 500 ménages, respectivement. Le projet soutient également la création d'un registre unifié des bénéficiaires et l'amélioration d'une plateforme de paiement pour un décaissement efficace. Le projet est actuellement financé par un prêt de la Banque mondiale. Tout en créant d'importantes opportunités de croissance socio-économique, la mise à l'échelle d'un tel programme crée également des passifs éventuels supplémentaires pour le budget. Par conséquent, sa durabilité nécessite un plan de financement et l'intégration du coût dans la stratégie générale de stratification des risques du gouvernement.

#### 4.2.7. Mécanisme de financement international

Il s'agit de ressources mobilisées au niveau international et qui peuvent participer au financement de la RRRC. Ils peuvent être rattachés aux systèmes des Nations Unies, aux institutions financières internationales (Banque mondiale, Fonds Monétaire International) ou aux Agence de développement des pays les plus avancés (Agence française de développement (AFD), l'Agence allemande de développement (GIZ), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), etc.).

Leurs apports se font sous forme de donations et les legs ou à travers des fonds de secours internationaux qui permettent aux Etats sinistrés de répondre rapidement aux besoins humanitaires après une catastrophe.

#### 4.2.8. Autres instruments de financement des catastrophes

Ils comprennent les instruments financiers dérivés, les financements climatiques, les prêts et ligne de crédit spécifique ainsi que les crédits conditionnels.

**Les Instruments financiers dérivés.** Ceux sont des contrats financiers qui permettent aux parties de se protéger contre les fluctuations climatiques, comme les sécheresses ou les tempêtes. Ils sont utilisés par les gouvernements ou les entreprises principalement agricoles pour gérer le risque lié aux catastrophes naturelles qui peuvent affecter leur production ou leurs revenus.

**Les financements climatiques.** Ce type de financements regroupent notamment : les financements climatiques publics bilatéraux (financement directs des pays développés à travers leurs organismes et institutions chargés du financement bilatéral (UE, FED, GIZ, BMZ, AFD, etc.)); et les financements climatiques multilatéraux : à travers les banques multilatérales (BAD, BEI, BERD, SFI, BIRD, etc.) et les mécanismes sous la CCNUCC (FVC, FEM, FA, FIC, etc.). ils participent à la prévention ou à la réponse<sup>25</sup> des risques de catastrophe notamment dans le cadre des projet d'adaptation aux changements climatiques. L'inconvénient de ces financements réside dans la durée de leur mobilisation.

**Les Prêts et lignes de crédit.** Les gouvernements et les entreprises peuvent contracter des prêts ou des lignes de crédit pour financer la réponse à une catastrophe. Ces prêts peuvent être pré-négociés avec des institutions financières internationales (comme la Banque mondiale ou le FMI) ou des banques commerciales, offrant ainsi un accès rapide à des fonds en cas de besoin.

---

<sup>25</sup> Lorsque le financement est déjà bouclé

## 5. Cadre juridique et institutionnel de la gestion et du financement des risques de catastrophe au Cameroun

Le dispositif juridique et institutionnel de la RRRC au Cameroun a enregistré des avancées consécutivement à la promulgation de la Loi n°2024/015 du 23 décembre 2024 régissant la protection civile. Par conséquent, ce dispositif vise à améliorer l'intervention dans la mitigation de la vulnérabilité et le soulagement des personnes exposées aux risques et/ou aux impacts des catastrophes.

### 5.1. Cadre juridique de la Gestion des Risques de Catastrophe au Cameroun

Le Cameroun dispose, à côté d'un nombre important d'instruments juridiques internationaux auxquels il est partie, d'un ensemble de textes nationaux dédiés à la gestion et au financement des risques de catastrophe.

Au niveau supra national, le Cameroun a adhéré à plusieurs instruments juridiques au rang desquels :

- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques de 1992 et ses instruments additionnels dont le Protocole de Kyoto (2005) et l'Accord de Paris (2015) ;
- la Convention Cadre des Nations Unies sur la Diversité Biologique (1992) et ses instruments additionnels dont le Protocole de Cartagène (2000) et le Cadre mondial de Kunming-Montréal (2022) ;
- la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (1994) ;
- la Convention cadre des Nations Unies sur les Secours d'Urgence en matière de Protection Civile (2000) ;
- l'Accord portant création de l'institution de la mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) (2012).

La plupart des instruments juridiques internationaux ci-dessus relevés prévoient des mécanismes de financement en faveur des Etats-membres, dont le Cameroun. Ces financements destinés à soutenir le développement durable, peuvent également contribuer à la prévention des risques de catastrophe ainsi qu'aux opérations de relèvement en situation post-catastrophe.

Il en est ainsi des ressources du Fonds Vert pour le Climat (FVC), du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), du Fonds Pertes et Dommages, et du Fonds Mondial pour la Biodiversité, le programme ARC-REPLICA, entre autres.

Au plan interne, la Constitution dans son préambule consacre la promotion du bien-être des populations et le droit à un environnement sain. Dans son dispositif, elle fixe les attributions du Président de la République, garant de la politique nationale en matière de protection civile. Par ailleurs, le Cameroun repose, en matière de gestion des catastrophes, sur un cadre juridique interne riche et suffisamment dynamique. Parmi les textes principaux, on peut citer :

- la Loi n°67/LF/9 du 12 juin 1967 portant organisation générale de la défense qui établit les systèmes de protection civile, principalement axée sur la protection des infrastructures ;
- la Loi n°68/LF/4 du 11 juin 1968 portant organisation du régime des réquisitions ;
- La Loi n°96/12 du 05 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement
- la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
- La Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des CTD ;
- Loi n°2024/015 du 23 décembre 2024 régissant la protection civile ;
- le Décret N°96/054 du 12 Mars 1996 fixant la composition et les attributions du Conseil National de la Protection Civile
- Le Décret n°98/031 du 08 mars 1998 portant organisation des plans d'urgence et de secours en cas de catastrophe ou de risque majeur.
- Le Décret N° 2001/184 du 25 juillet 2001 régissant le Corps National des Sapeurs-Pompiers ;
- Le Décret n°2008/ 377 du 12 novembre 2008 portant attributions des Chefs de circonscriptions administratives ;
- Le Décret n°2019/030 du 23 janvier 2019 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale ;

A côté de ces textes spécifiques, la RRRC s'appuie sur d'autres instruments juridiques tels que : (i) les lois portant code Pénal et code de procédures pénales ; (ii) les lois de finances ; (iii) Les textes organiques des départements ministériels et de certaines institutions spécialisées (ONR, ONACC, DMN, ANRP, etc.).

De façon spécifique, la Loi du 23 décembre 2024 apporte plusieurs innovations notamment :

- L'alignement des définitions des concepts clés utilisés dans la gestion des risques de catastrophe aux normes internationales ;
- L'introduction de la souplesse et de la flexibilité dans la gestion des risques de catastrophe à travers la responsabilisation des autorités déconcentrées et une implication dûment reconnue des collectivités territoriales décentralisées. Toute chose qui vient réduire la forte centralisation observée depuis 1996 ;
- L'élargissement de la protection civile aux opérations de prévention alors que les dispositions de 1986 et ses textes subséquents semblaient se limiter à la réponse aux situations d'urgence et davantage aux efforts de secours immédiats.
- L'introduction des principes de gestion de la protection civile, en l'occurrence la bonne gouvernance, la coordination, la collaboration, l'équité, la précaution, la responsabilité, la solidarité et la subsidiarité ;
- La définition claire des différentes phases de la protection civile, des mécanismes de sa mise en œuvre et de ses moyens ;
- L'introduction d'acteurs nouveaux dans le champ de la protection civile ;
- L'élargissement et l'aggravation des sanctions pénales applicables en cas de manquement dans les opérations de protection civile ;
- L'institution d'un Fonds spécial destiné au financement des opérations de protection civile.

Cet instrument juridique novateur qui prévoit une série de textes d'application continuera à cohabiter avec d'autres instruments juridiques.

## 5.2. Cadre institutionnel de la Gestion des Risques de Catastrophe au Cameroun

Le cadre institutionnel de la RRRC fait intervenir une diversité d'acteurs dont les rôles et missions sont complémentaires. Dans l'architecture institutionnelle, le Président de la République est garant de la politique nationale en matière de gestion des risques de catastrophe. A cet effet, il a la prérogative de l'opportunité de la déclaration de l'état de catastrophe.

Les autres acteurs principaux sont constitués par :

- Le **Minsitère de l'Administration Territoriale (MINAT)**, autorité responsable de la coordination des mesures de prévention de préparation, de réponse et de relèvement au niveau national, à travers la DPC ;
- Les **Chefs de circonscriptions administratives** : le Gouverneur, le Préfet, et le Sous-Préfet sont respectivement chargés au niveau de la Région, du Département, et de l'Arrondissement, de la coordination des mesures de prévention, de préparation, de réponse, et de relèvement ;
- Les **Forces de Maintien de l'Ordre** et le corps des sapeurs pompiers qui contribuent à la gestion des risques ;
- Le **Ministère de la Santé (MINSANTE)** : il concourt à la prise en charge sanitaire des populations sinistrées ;
- Le **Ministère des Finances (MINFI)** et le **Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)** chargés de la mobilisation des financements et de la mise à disposition des ressources destinées à la gestion des risques de catastrophe.
- Le **Ministère des Marchés Publics (MINMAP)** : il joue un rôle déterminant dans les procédures d'exécution et d'approvisionnement indispensables à la réponse ou au relèvement en cas de catastrophes ;
- L'**Observatoire National des Risques (ONR)** : sa mission est de surveiller les risques et de partager l'information pour optimiser l'efficacité dans la conduite des opérations de prévention, de préparation, de réponse, et de relèvement.
- Le **Conseil National de la Protection Civile (CNPC)** : qui est l'organe chargé de fédérer les partenaires publiques et associatifs de la protection civile
- Les **Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)** qui apportent leur concours à la mise en œuvre des plans régionaux et locaux de contingence
- Les **Centres d'Opérations d'Urgence** : ils constituent un réseau de veille indispensable aux opérations de déclenchement de l'alerte par les autorités compétentes en cas de catastrophes ;
- **Les volontaires et les personnes requises.**

Les autres départements ministériels et acteurs clés qui participent directement ou contribuent à la RRRC comprennent le MINEPDED, le MINAS, le MINEPIA, le MINADER, le MINH DU, le MINEE, le MINT, le MINMIDT, le MINRESI, l'ONACC, l'INC, l'IRGM, l'INS, etc.

## 6. Choix stratégiques pour le financement des risques et catastrophes au Cameroun

Le profil des risques naturels du Cameroun nous a permis d'identifier les besoins associés aux différentes catastrophes. Dès lors, on peut proposer des choix stratégiques pour relever le défi de la mobilisation et de la mise à disposition des financements nécessaires à la RRRC. Ces choix sont guidés par la vision stratégique et les principes directeurs évoqués plus haut. De manière détaillée, les objectifs et les priorités précisent l'orientation globale de la politique de mobilisation et de décaissement des financements permettant de faire face aux risques de catastrophe à court, moyen et long terme.

### 6.1. Ancrage stratégique

Les financements pour la gestion et la prévention des crises et des catastrophes pouvant provenir des Ressources ordinaires internes ou des Partenaires financiers, la stratégie est construite autour (ancrée) des différents cadres mis en place tant au niveau international que national,.

#### a. Au niveau international

Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 est un accord mondial de 15 ans visant à réduire et à prévenir les risques de catastrophe dans le monde entier et à y faire face. Il vise à renforcer la résilience sociale et économique face aux catastrophes causées par des risques naturels, biologiques et technologiques, qui sont aggravés par les conditions climatiques extrêmes et les phénomènes à évolution lente.

Adopté par les États membres des Nations Unies lors de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies en mars 2015, le Cadre reconnaît le rôle primordial des États dans la réduction des risques de catastrophe tout en soulignant que la responsabilité doit être partagée avec les gouvernements locaux, le secteur privé et les autres parties prenantes. Le Cadre de Sendai fait spécifiquement référence à l'impact des catastrophes sur le déplacement, ainsi qu'à l'importance de mettre à profit les connaissances, les compétences et les capacités des migrants dans la conception et la mise en œuvre des activités de réduction des risques de catastrophe.

Au niveau régional, pour faire face à l'efficacité limitée des politiques et des mécanismes institutionnels de réduction des risques de catastrophe dans les pays africains, la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, adoptée par les Ministres africains lors de la 10<sup>ème</sup> Réunion de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue du 26 au 30 juin 2004, préconise de renforcer le financement alloué à la réduction des risques de catastrophe par le biais de fonds spéciaux. L'une des principales résolutions prises lors de cette conférence est d'engager et d'allouer un certain pourcentage des ressources financières nationales directement à la réduction des risques de catastrophe.

#### b. Ancrage stratégique au niveau national

La stratégie de financement des risques de catastrophe au Cameroun trouve son ancrage à plusieurs documents politiques et stratégiques.

Dans la Vision 2035 de développement, l'une des orientations est relative au fait que le Cameroun devra développer des stratégies appropriées pour faire face à diverses menaces Parmi lesquelles le volcanisme, les émanations de gaz toxiques, les glissements de terrains, les éboulements de rochers, les inondations et la sécheresse notamment par l'amélioration des mécanismes de communication, de sensibilisation, d'alerte et de gestion des catastrophes.

Pour la période 2020-2030 de la Vision 2035, la Stratégie Nationale de Développement (SND30) prévoit le renforcement du système de protection civile pour faire face à la recrudescence des crises humanitaires et des catastrophes naturelles et industrielles. Dans ce cadre, il est question d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie de prévention et de gestion des catastrophes, de renforcer le dispositif de coordination et de gestion des crises et des catastrophes au niveau national, régional et local et d'élaborer des programmes d'information et d'éducation de masse en matière de protection civile. En outre, le Gouvernement s'engage à renforcer la réponse humanitaire et à favoriser la réinsertion des personnes déplacées internes.

Par ailleurs, la Stratégie de Financement des Risques de Catastrophe, a identifié comme orientations stratégiques, la nécessité de : développer une culture de la résilience, renforcer la gouvernance des risques de catastrophe au niveau national et local, investir dans la réduction des risques de catastrophes, aux fins de réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des populations et des collectivités ; renforcer le niveau de préparation pour une réponse efficace et un relèvement durable des zones affectées.

## **6.2. Priorités stratégiques**

Les Priorités stratégiques servent de pilier à l'organisation de la stratégie qui a pour objectif de répondre à la problématique du financement des risques de catastrophe en cohérence les outils de cadrage et de développement du Cameroun (Vision 2035, SND30). Dans ce cadre, elles peuvent être structurées autour de quatre (04) grands axes :

- Amélioration et consolidation des marges budgétaires ;
- Promotion de la participation du secteur privé et d'une inclusion financière résiliente ;
- Renforcement du cadre institutionnel de la RRC ;
- Amélioration de la coordination et suivi-évaluation des investissements et des financements de la RRC.

### **6.2.1. Amélioration et consolidation des marges budgétaires**

Ce premier axe porte sur le renforcement de la mobilisation et la gestion des financements traditionnels des risques de catastrophes.

- Les principaux objectifs fixés sont :
  - Améliorer l'efficacité des mécanismes budgétaires pour prévenir et répondre à la RRC
  - Procéder à la stratification des risques et adapter les instruments de financement correspondants
  - Renforcer la capacité de financement public pour répondre aux chocs futurs de fréquence et de gravité variables.

- Améliorer les mécanismes de distribution dans le cadre de la RRC ;
- Pour y parvenir, les pistes d'interventions portent sur :
    - La mise en place d'un système de collecte de données sur les catastrophes et des dépenses spécifiques (PDNA) y associées au sein des différentes administrations sectorielles afin de faciliter les projections, améliorer l'efficacité de la dépense et optimiser les marges budgétaires (apprendre des événements passés pour mieux faire les projections)
    - L'amélioration des dotations sectorielles liées à la RRC (Fonds spéciaux et chapitres budgétaires) par le dégrossissement des budgets des chapitres communs.
    - Mise en place des mécanismes de financements en fonction du niveau de risque et des vulnérabilités spécifiques à chaque région ou secteur
    - Le renforcement de la collaboration avec les pools de risques pour optimiser la capacité d'utilisation des produits d'assurance souverains pour les risques à faible fréquence et à fort impact et explorer les possibilités de tirer parti du financement des donateurs pour le paiement des primes.
    - Négociation des contrats conformément aux dispositions du Code des marchés pour l'acquisition des biens et services en situation d'urgence.
    - Elargissement du programme des filets sociaux à la RRC
    - Renforcement des mécanismes de financement rapide et la gouvernance de la gestion des catastrophes.
    - La clarification des responsabilités des acteurs au niveau du gouvernement et des partenaires afin de mettre en place un système de décaissement rapide et de suivi des dépenses d'urgence.

### **6.2.2. Promotion de la participation du secteur privé et d'une inclusion financière résiliente**

- Les principaux objectifs fixés sont :
  - Assurer une mobilisation optimale des principaux acteurs pour le financement de la gestion des risques et des catastrophes ;
  - Favoriser une plus grande participation des autres acteurs (secteur privé, PTF, ONG ...)
  - Favoriser une inclusion financière résiliente.
- Pour y parvenir, les principales mesures portent sur:
  - Utilisation d'outils financiers innovants comme les obligations (catastrophe bonds), les assurances indexées sur les risques climatiques, ou les réassurances spécifiques pour les catastrophes naturelles.
  - Création de fonds d'urgence ou de mécanismes de financement rapide à l'échelle nationale et local.

- Développement de la coopération internationale et régionale pour la mobilisation des différentes parties prenantes pour le financement des risques et catastrophes.
- Opérationnalisation de la Facilité de Garantie de l'État par la mise en place des mesures incitatives pour attirer davantage les investissements privés pour financer les mesures de réduction des risques et la gestion des catastrophes (par exemple, des crédits d'impôt, des subventions ou des garanties).
- Promotion des partenariats public-privé pour la gestion des risques et la reconstruction après une catastrophe.
- Intensification de la collaboration avec des organisations internationales, des ONG, et des bailleurs de fonds pour renforcer les efforts de réduction des risques.
- Mise en place des mécanismes de coopération transfrontalière pour faire face à des catastrophes de grande échelle (par exemple, des inondations ou des sécheresses affectant plusieurs pays).
- Mise en place des mesures pour la mobilisation des financements innovant en faveur de la gestion des catastrophes (Fond vert climat, finance verte, finance islamique)
- Développement de partenariats avec des institutions financières multilatérales pour fournir des financements en temps réel ;
- intégration des produits financiers spécifiques aux catastrophes et des mesures d'adaptation au climat dans les stratégies d'inclusion financière et de développement à long terme du pays ;
- mise en place des mesures incitatives pour encourager les banques, les IMF et les assureurs à proposer des prêts et des produits connexes (y compris des assurances) visant à soutenir la reprise après sinistre et l'atténuation des risques ;
- exploitation des initiatives offertes par la finance verte et la finance islamique existantes pour saisir les opportunités de produits financiers liés aux catastrophes, renforçant ainsi la résilience aux risques climatiques et aux catastrophes ;
- promotion de l'expansion des solutions financières numériques, telles que les plateformes de services bancaires mobiles et d'argent mobile, pour garantir un accès rapide aux services financiers aux populations rurales et vulnérables en cas de catastrophe ;
- sensibilisation des principaux partenaires sur les enjeux des financement des risques et catastrophes ;
- évaluation des contraintes de l'offre et de la demande en matière d'assurance contre les catastrophes et développer un mécanisme de réponse approprié pour assurer une couverture adéquate des biens publics essentiels, ainsi que des PME et des ménages ;
- mise à contribution des organismes d'assurance pour explorer et mettre en œuvre des modèles d'assurance nouveaux ou alternatifs qui peuvent mieux répondre aux risques de catastrophe au Cameroun.

- L'estimation de la part des allocations budgétaires communes destinée aux chocs de moyenne fréquence et remplacez-la par des lignes de crédit contingentes préétablies à des taux de prêt concessionnels.

### 6.2.3. Renforcement du cadre institutionnel de la RRRC

- Définir des objectifs politiques clairs, des priorités stratégiques et des mécanismes institutionnels pour la SFRC
- Aligner la SFRC sur la législation existante et l'intégrer aux plans nationaux de gestion des catastrophes
- Intégrer la SFRC dans les politiques, plans et stratégies nationaux et sectoriels :
- Élaborer un plan de mise en œuvre complet avec les parties prenantes
- Renforcer les capacités d'exécution de la SFRC

### 6.2.4. Amélioration de la coordination et suivi-évaluation des investissements et des financements de la RRC.

Les principaux objectifs fixés sont :

- Assurer une approche coordonnée dans la gestion des risques de catastrophe au niveau régional et international.
- Assurer une gestion efficace, transparente et responsable des ressources allouées pour la gestion des risques de catastrophe.
- Évaluer l'impact de l'utilisation des financements dans la gestion des risques et ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.

Pour y parvenir, les principales mesures portent sur :

- Renforcement du cadre institutionnel de la réponse aux catastrophes.
- Renforcement de l'alignement de la stratégie avec les principaux documents de planification et les politiques du gouvernement.
- Renforcer les systèmes de comptabilité publique et de suivi des dépenses liées aux catastrophes.
- Promotion de la transparence dans les processus de prise de décision et de financement.
- Intégration des leçons apprises dans la planification future pour améliorer l'efficacité des réponses aux catastrophes.

## 7. Optimisation du cadre de mobilisation des financements des risques de catastrophe

Au regard des estimations précédentes et dans le souci de l'ancrage avec le cadre de planification stratégique du Cameroun, les besoins en financement du Cameroun ont été évalué entre **95 et 237 millions USD** tous les cinq ans pour la Réduction des Risques de Catastrophe. Cette mobilisation des ressources doit se faire autant par les mécanismes de financements budgétaires et non budgétaires qu'en mobilisant les ressources auprès d'autres mécanismes financiers spécifiques. L'atteinte de ces objectifs demande d'une part d'optimiser les ressources internes et d'autre part d'évaluer la possibilité de rechercher des financements nouveaux pour faire face à toutes les phases de la Gestion des Risques de Catastrophes.

Ces approches doivent tenir compte des besoins croissants en financement en fonction des phases de de la RRC et proposer en fonctions des scenarios, les outils les plus adéquats à mobiliser au regard de la recrudescence et de l'intensité des évènements.

De façon générale, l'optimisation du financement tiendra compte de approches de retention et de transfert de risque retenus dans la RRC. Ainsi, le choix des instruments de financement tiendra compte :

- de la nature d'aléa à couvrir selon son intensité et fréquence ;
- de la rapidité de mobilisation et du montant nécessaire ;
- du coût monétaire de l'instrument ;
- des limites et contraintes de l'instrument (taux d'intérêt, financement maximal, modalité d'accès, etc.) ;
- de la disponibilité d'instruments financiers sur le marché au moment de la catastrophe.

Figure 10 : Choix des instruments en fonction de la severité et de la fréquence des évènements

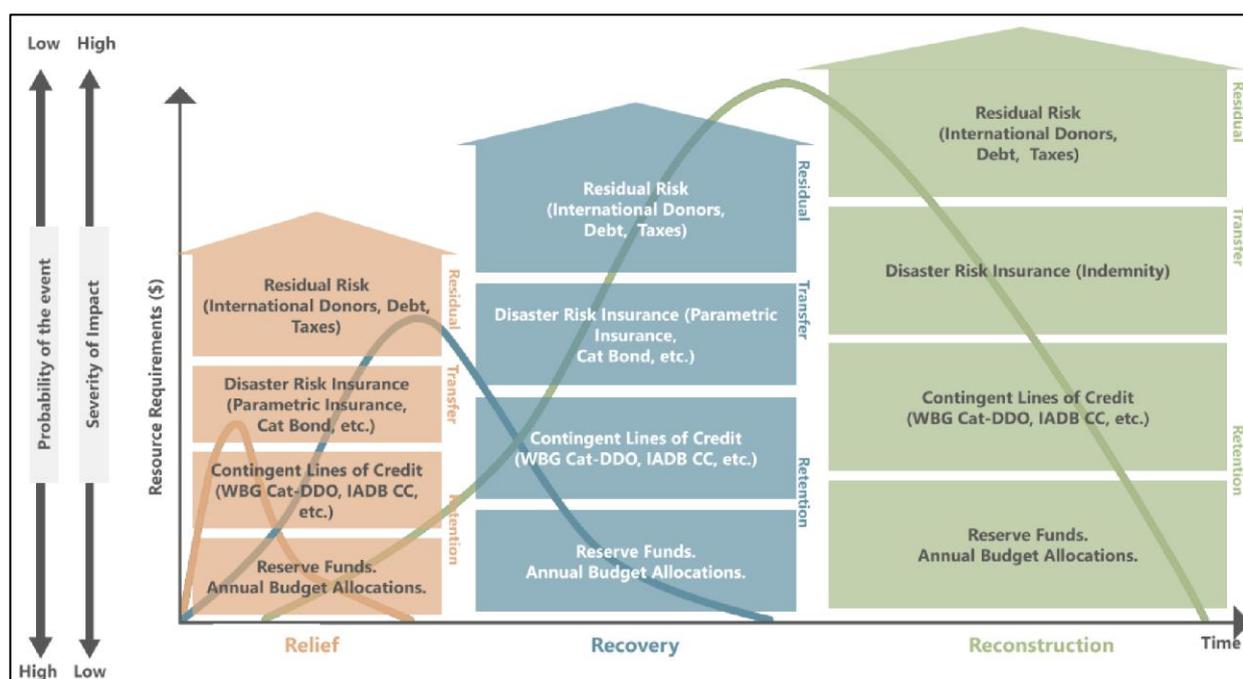


De façon générale les instruments budgétaires sont adéquats pour de petits chocs du fait de la difficulté à constituer un solde d'épargne important. Les prêts catastrophes quant à eux sont adaptés pour des petits chocs aux moyens ; il faut toutefois tenir compte des risques de

surendettement et des autres limites liées au prêts bancaires. Ces deux outils participent assez efficacement à la rétention du risque. Toutefois, pour des évènements importants il importe de transférer le risques en souscrivant à des polices d'assurance ou en le transférant sur les marchés.

Dans la même veine, le volume de financement est très souvent fonction de la phase de la RRC concerné, il augmente assez rapidement entre les opérations de secours immédiat et les charges de reconstruction. Ainsi, il est vivement recommandé pour optimiser les coûts d'utiliser une combinaison d'instruments (rétention et transfert).

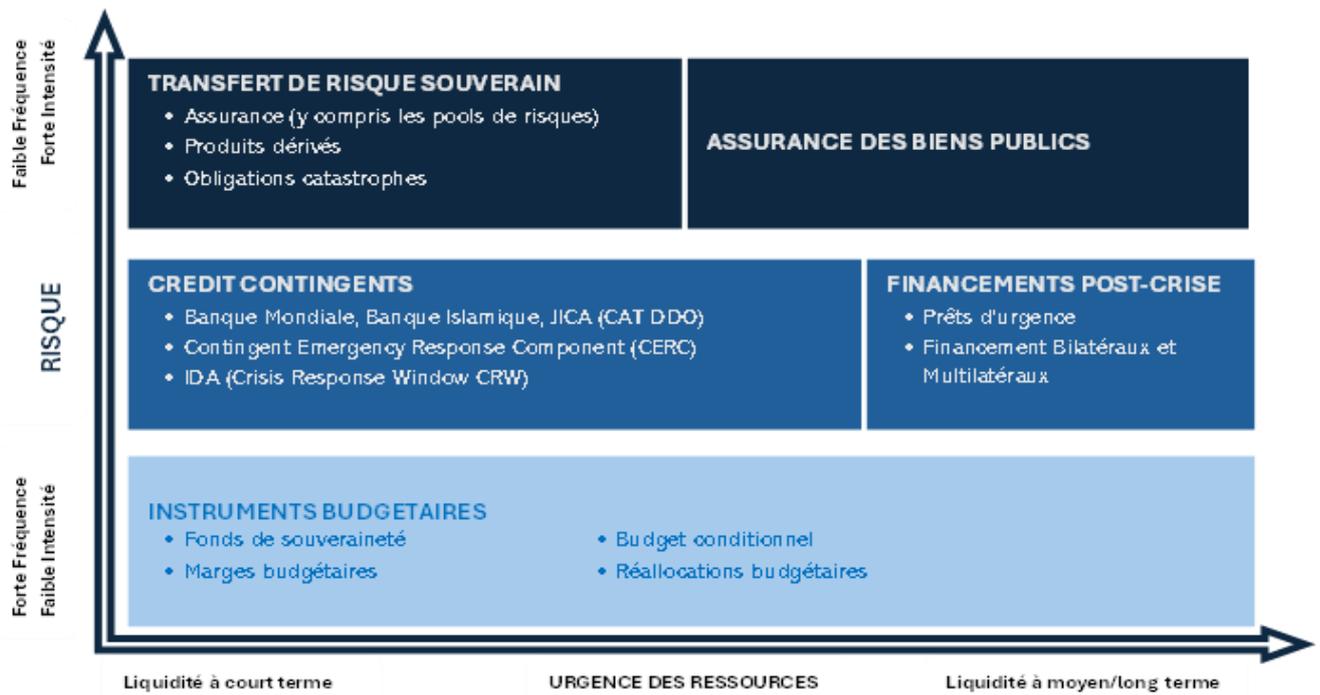
Figure 11 : Proposition de combinaison d'instrument de financement en fonction des phases de la RRC, de la sévérité et de la probabilité d'occurrence de l'évènement



Source : Banque Mondiale, 2021

Enfin, le choix des instruments de financement doit tenir de la pérennité des financements (durée par rapport au profil des risques). Ainsi, pour les évènements moyens qui nécessitent des financements à mobiliser sur le long terme il est possible de solliciter les mécanismes financiers internationaux bilatéraux ou multilatéraux tels que les Fonds Climatiques. La figure présente quelques instrument financiers mobilisables au regard du temps de mobilisation des financements et en fonction de la fréquence et de l'intensité.

Figure 12 : Instruments mobilisables en fonction de la pérennisation des financements, de la fréquence et de l'intensité des évènements



Source : Banque Mondiale, 2018

### 7.1. Optimisation des instruments budgétaires

L'analyse du déficit de financement au Cameroun a démontré que pour des évènements de 5 ans, les outils budgétaires étaient suffisants pour gérer les opérations d'intervention d'urgence. Par contre les déficits pour les phases de relèvement et reconstruction ont été estimés entre **31 et 138 millions de dollars US**. Afin d'assurer une meilleure rétention du risque et la réduction des déficits de financement, pour optimiser les instruments budgétaires, il est essentiel de :

1. Procéder au marquage des financements qui participent directement ou contribuent à la RRC au Cameroun et faciliter les procédures de leur réaffectation immédiate vers les zones impactées en cas de sinistre ;
2. Accélérer la mise en place du Fonds Spécial de Financement de la Protection Civile<sup>26</sup> et le doter des ressources nécessaires par un transfert d'une partie des fonds des lignes 94 et 65 vers celui-ci ;
3. Mobiliser les financements des Programmes Sociaux pour la gestion des risques de catastrophes avec des allocations prioritaires et spéciales pour les zones les plus exposées aux phénomènes les plus réguliers au Cameroun.

De façon réaliste, l'optimisation des instruments budgétaires peut faciliter la mobilisation de **10 à 20 millions de dollars US** supplémentaires pour réduire le déficit de financement.

<sup>26</sup> Fonds créé par la Loi N°2024/015 du 23 décembre 2024 régissant la Protection Civile au Cameroun

Le Cameroun dispose de capacités techniques croissantes pour utiliser les mécanismes de rétention et de transfert des risques tels que le crédit conditionnel ou l'assurance souveraine, mais les lacunes en matière de données demeurent un défi de taille. La mise en œuvre réussie des instruments de rétention et de transfert des risques nécessite d'identifier les risques et les expositions, de définir des politiques appropriées, d'établir des canaux de distribution et d'assurer une budgétisation appropriée pour le paiement des primes.

Le développement en cours de filets de sécurité sociale et d'un registre social, qui peuvent tous deux soutenir les efforts de distribution, représente un pas en avant vers la capacité du pays à bénéficier des produits d'assurance souveraine et à les relier aux canaux de décaissement. Les capacités de prévision et techniques développées par des institutions comme l'ONACC peuvent être mises à profit pour concevoir des politiques pertinentes.

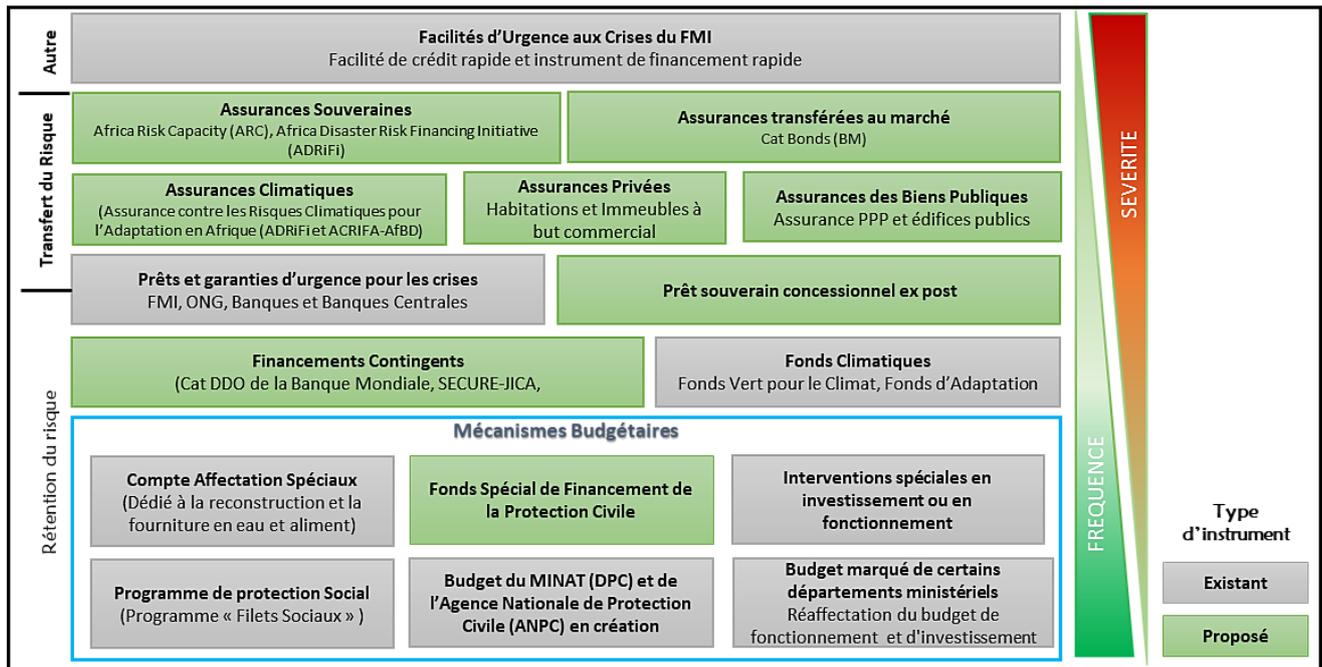
## **7.2. Déclenchement des instruments non budgétaires**

En dehors des facilités proposées par le FMI, les Banques centrales et certaines organisations non gouvernementales, le Cameroun a très peu souvent mobilisé les ressources extérieures pour la gestion des catastrophes. Il existe pourtant une multitude de mécanismes disponibles pour combler le déficit de financement connu par le pays surtout pour le relèvement et la reconstruction. Parmi les instruments nouveaux que peut engager le Cameroun, on relève :

- l'assurance souveraine, particulièrement efficace pour financer les risques graves à extrêmes, en particulier ceux dont la fréquence est faible mais l'impact est élevé. Bien que le Cameroun soit membre de la Capacité africaine de gestion des risques (ARC), un pool de risques composé de 39 pays africains, il n'a pas encore signé de protocole d'accord avec cette facilité ;
- les assurances de masse pour les habitations et les commerces,
- les assurances climatiques pour les activités productrices climato-dépendantes ;
- les assurances pour les édifices publiques et dans le cadre des Partenariats Public-Privé (PPP) ;
- les assurances transférées vers les marchés pris par les partenaires au développement (Catasprohes Bonds, etc.) ;
- les Fonds climatiques (Fonds Vert pour le Climat, Fonds d'Adaptation, etc.)
- les crédits contingents (Cat DDO de la Banque Mondiale, SECURE de la JICA, etc)

la figure suivante présente la synthèse des outils existants et proposés dans la gestion stratifiée des risques et catastrophes au Cameroun.

Figure 13 : Instruments stratifiés de financement de risques de catastrophes existants et proposés au Cameroun



### 7.3. Analyse prévisionnelle de la contribution des différents outils dans une approche optimisée

Au regard du profil des risques du Cameroun et du déficit de financement à combler, le Cameroun peut opter pour deux scénarios de financement des risques de catastrophe dans une approche stratifiée. La première approche (Scénario 1) pourrait consister à améliorer les réserves ou marges budgétaires et leur associer des lignes de crédit contingent ; la seconde (Scénario 2) associerait davantage les assurances.

Le scénario 1 (court terme) pourrait consister à améliorer les réserves ou les marges budgétaires et à les associer à des lignes de crédit conditionnelles. Il pourrait être adéquat pour les événements réguliers (période de retour de 2 à 5 ans), avec un renforcement du mécanisme budgétaire et une flexibilité supplémentaire pour couvrir les événements de moyenne à grande ampleur avec des instruments du secteur financier.

Le scénario 2 (moyen à long terme) prévoit d'une part le renforcement des capacités de mobilisation des ressources internes et donc de réduire les lignes de crédit extérieures tout en assurant une meilleure réponse aux événements y compris ceux à période de retour de 25 ans<sup>27</sup>. Dans ce scénario une plus grande part du risque est transféré aux assurances et engage la contribution des fonds climatiques et éventuellement des obligations catastrophes.

L'évaluation des ressources mobilisables pour chaque scénario se fera sur la base du potentiel maximal offert par certains mécanismes et par des estimations pour d'autres. Dans la phase de

<sup>27</sup> Il s'agit ici de réduire la dépendance de l'Etat aux ressources extérieures tout en impliquant plus le secteur privé ;

mise en œuvre de la stratégie, des données supplémentaires seront collectées pour affiner l'analyse des coûts et des bénéfices de chaque instrument. La stratégie de stratification du Cameroun sera donc ajustée sur la base de l'apprentissage par la pratique.

Dans l'analyse, les instruments seront regroupés en cinq (05) principales catégories notamment :

- **les fonds de réserve** qui comprennent les marges budgétaires actuelles, la capacité de construction, les réallocations des lignes 94 et 65, les ressources du Fonds Spécial de financement de la Protection Civile, ainsi que les ressources des « Programmes Sociaux » ;
- **les emprunts souverains** notamment ex-post ;
- **les financements contingents** (CAT DDO et SECURE) ;
- **les Fonds Climatiques** (Fonds Vert pour le Climat et Fonds d'Adaptation) ;
- **les Assurances** (privées, climatiques, publiques, etc.)

Le tableau 9 et la figure 15 présentent les ressources mobilisables pour la RRC, selon les scénarios retenus.

Tableau 10 : Ressources mobilisables par instrument de financement en fonction des deux scénarios

Catégorie d'instrument	Instrument mobilisable	Scénario 1 Montant (Millions USD)	Scénario 2 Montant (Millions USD)
Fonds de réserve	Marges budgétaires actuelles + Capacité de reconstruction <sup>28</sup> (a, b, c)	98,98	131,09
	Fonds spécial de financement de la protection civile (a, b)	5	8,2
	Réallocation des budgets des lignes 94 et 65 (a, b, c)	10	25
	Programmes Filets Sociaux (a, b)	15	9
<b>Total Fonds de réserve</b>		<b>128,98</b>	<b>173,29</b>
Emprunts souverains	Emprunt souverain ex-post (c)	20	32,7
<b>Total Emprunts souverains</b>		<b>20</b>	<b>32,7</b>
Financements contingents	Cat DDO - Banque Mondiale (b, c)	270	163
	Programme SECURE – JICA (b, c)	270	163
<b>Total Financements Contingents</b>		<b>540</b>	<b>326</b>
Fonds climatiques	Fonds Vert pour le Climat (a)	25	150
	Fonds d'Adaptation (a)	10	20
<b>Total Fonds Climatiques</b>		<b>35</b>	<b>170</b>
Assurances	Assurances climatiques (ADRFi et ACRIFA) (c)	40	65,5
	Assurances privées (c)	20	32,7
	Assurance Biens Publics (c)	15	24,5
	African Risk Capacity (c)	30	50
	Cat Bonds (BM) (c)	-	450
<b>Total Assurances</b>		<b>105</b>	<b>622,7</b>
<b>Total Général</b>		<b>828,98</b>	<b>1324,69</b>

(a, b, c) : ressources affectable à toutes les phases de la gestion des risques (prévention, préparation, réponse et relèvement)

(a) : ressources prioritairement affectées aux activités pré-catastrophes (prévention, préparation)

(b) : ressources prioritairement affectées aux activités de réponse

(c) : ressources prioritairement affectées aux des activités de relèvement

<sup>28</sup> Les valeur reportées sont celles estimée par le FMI dans le cadre de l'assistance à la préparation de la stratégie (voir Figure 8) (Reconstruction capacity + Fiscal Buffer) pour des périodes de retour de 5 ans et de 25 ans

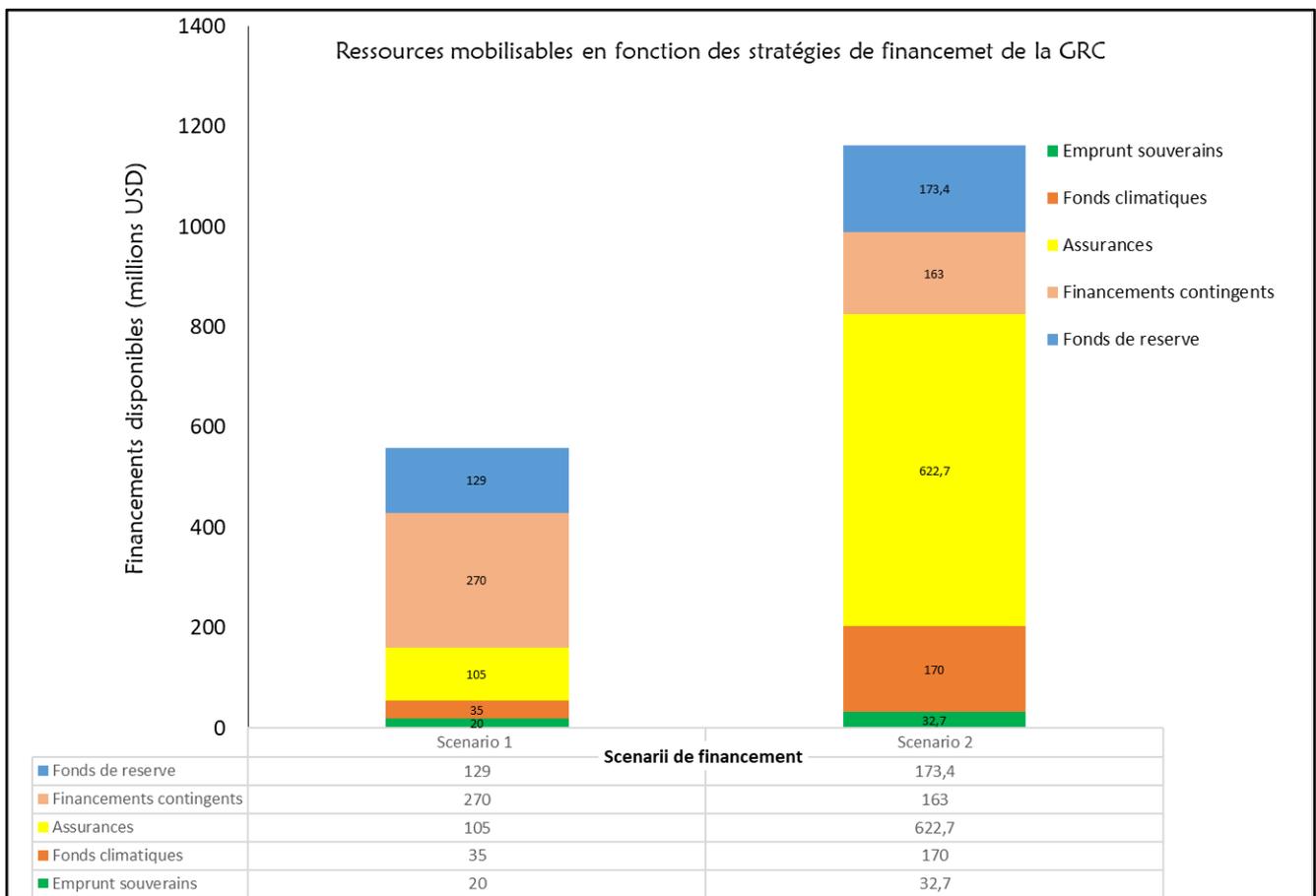
**Note de calcul :** les valeurs ont été estimées sur la base des critères des mécanismes (cas du CAT DDO, SECURE, ARC, etc.) ou sur la base du déficit à compléter en soustrayant les valeurs prévisibles.

Les valeurs du scénario 2 ont été calculées (exception du CAT BOND) à partir de celles du Scénario 1 en prenant pour hypothèse une évolution/réduction constante des réserves de 2,5% sur une période de 20 ans.

Ainsi toutes les dépenses renforçant la rétention ou le transfert externe du risque ont été considérées comme en évolution et celles liées à l'assistance (filets sociaux) ou aux emprunts (Cat DDO et SECURE) en réduction constante. Ceci part du principe que le Cameroun dans son processus de développement devrait être capable de mobiliser plus de ressources internes pour la Gestion des risques de catastrophes, et par conséquent, moins dépendre de l'aide extérieure.

Enfin, dans le report graphique, du fait de la similitude des critères, seule une valeur des fonds contingents (Cat DDO ou SECURE) a été considérée en prenant en compte la soutenabilité de la dette.

Figure 14 : Financement stratifié de la RRC au Cameroun en fonction des événements ayant une période de retour de 2 à 5 et 25 ans



Source : MINFI, 2025

L'analyse des capacités de mobilisation indique clairement que le renforcement des réserves (retention du risque) et la mobilisation des fonds contingents suffisent largement à combler le déficit de financement de la RRC. Toutefois, la part des lignes de crédit conditionnel (67,66%) dans ces deux instrument de financement pose le problème de soutenabilité de la dette. Une

intégration progressive des polices d'assurance privée permettra ainsi de transférer une part des charges de l'Etat.

#### **7.4. Mécanismes de décaissement et de mise à disposition des ressources**

La mise à disposition des ressources, du matériel et de toute forme d'assistance dans la gestion des risques de catastrophe représente un enjeu majeur de la stratégie de financement. En effet, si les ressources doivent être mobilisées le plus rapidement possible, celles-ci ne sont pas toutes nécessaires en une seule fois. Elles doivent donc être mobilisées et mise à disposition en fonction du niveau de vulnérabilité des personnes affectées, du/des secteur(s) concerné(s), de l'ampleur et du type d'intervention à mener, ainsi que de la phase d'intervention.

Ainsi, les ressources de secours doivent être mobilisées rapidement, alors que celles pour le relèvement peuvent être mises à disposition de façon progressive.

Dans le cadre de la présente stratégie, le Gouvernement du Cameroun choisira des mécanismes de mises à disposition des ressources en fonction des réalités opérationnelles et de la faisabilité technique. Toutefois, plusieurs plusieurs approches seront mobilisables notamment :

- les transferts en espèces aux ménages affectés ;
- l'assistance en nature aux ménages affectés ;
- le financement direct de la réparation des infrastructures (surtout les infrstructures publiques) ;
- la passation en procédure d'urgence des marchés d'approvisionnement en biens essentiels et pour la réparation des infrastructures;
- le soutien aux Petites et Moyennes Entreprises et aux emplois ;
- le soutien à l'agriculture ;
- la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures critiques

le tableau suivant présente pour chacune des approches, l'objectif visé ainsi que les opportunités et conditions probables de mise en œuvre de celle-ci.

Méthode de mise à disposition	Objectif	Avantages et/ou Contraintes majeures	Orientations opérationnelles
<b>Transferts en espèces aux ménages affectés</b>	Fournir une aide directe en espèces aux ménages affectés pour une assistance et un redressement immédiats.	Il existe déjà dans le cadre du Programme « Filets Sociaux » et peut être étendu au financement des personnes affectées pendant les catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Finaliser, numériser et régulièrement mettre à jour le registre social pour des transferts d'argent plus rapides et plus efficaces ;</li> <li>✓ Renforcer la transparence, l'équité et la reddition dans la mise à disposition des ressources dans l'utilisation de ce mécanisme le programme ;</li> <li>✓ Souscrire à des lignes de crédits conditionnelles préétablies pour permettre un décaissement rapide des liquidités liées aux catastrophes.</li> </ul>
<b>Assistance en nature aux ménages affectés</b>	Fournir des biens essentiels tels que de la nourriture, de l'eau et des abris aux populations affectées	Elle assure une aide immédiate mais peut poser des problèmes de logistique complexe et de retard entre les phases d'acquisition et de mise à disposition des biens à distribuer.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer la logistique et les réseaux de distribution pour une fourniture plus rapide de l'aide en nature .</li> <li>✓ Établir des accords-cadres avec fournisseurs pour assurer la disponibilité en temps voulu des biens essentiels</li> <li>✓ Renforcer la coordination entre agences humanitaires et les unités d'interventions du Gouvernement</li> </ul>
<b>Financement direct de réparation des infrastructures</b>	Allouer des fonds pour réparer les infrastructures publiques endommagées comme les routes, les ponts et les écoles	Actuellement très réactif, il est pourtant essentiel pour rétablir les services publics et la connectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dédier une partie des ressources du Fonds de Prévention Civile à la réhabilitation des infrastructures en cas de catastrophe</li> <li>✓ Développer un mécanisme de répartition des risques pour le financement des réparations des infrastructures en cas de catastrophe.</li> </ul>
<b>Passation en procédure d'urgence des marchés d'approvisionnement en biens essentiels et pour la réparation des infrastructures</b>	Utiliser des contrats préétablis (Accord-cadres) avec des entreprises pour la réparation et la restauration accélérées des infrastructures	Procédure bien codifiée dans la réglementation camerounaise mais pas suffisamment utilisée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accroître le recours aux accords-cadres pour améliorer l'efficacité et la transparence dans des marchés publics en lien avec les catastrophes .</li> <li>✓ Réduire le recours à l'approvisionnement par gré à gré en encourageant les appels d'offres concurrentiels.</li> <li>✓ Améliorer la prévision des risques de catastrophes pour mieux évaluer les besoins en approvisionnements d'urgence.</li> </ul>

<p><b>Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises et aux emplois</b></p>	<p>Fournir une aide financière plus adéquate ou un soutien au crédit aux micro, petites et moyennes entreprises touchées par les catastrophes.</p>	<p><b>l'accès au crédit pour les PME reste un défi</b> en raison des taux d'intérêt élevés et des exigences en matière de garanties</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Élargir le mécanisme de garantie de l'État au soutien des PME touchées par une catastrophe ;</li> <li>✓ Développer des produits financiers spécifiquement adaptés aux PME tels que les prêts de redressement d'urgence ;</li> <li>✓ Proposer des allègements fiscaux ou des subventions pour certaines entreprises, notamment celles qui emploient beaucoup de personnes.</li> </ul>
<p><b>Soutien direct à la production agricole</b></p>	<p>Fournir une aide financière, des intrants ou une assistance technique aux agriculteurs touchés par les catastrophes et garantir la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance en milieu rural.</p>	<p>Peu d'instruments financiers disponibles proposent des solutions pour les agriculteurs touchés par des catastrophes. Il existent certes des programmes d'assurance agricole mais ces derniers restent peu accessibles à la plupart des agriculteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer des régimes d'assurance agricole, pour protéger les producteurs agricoles ;</li> <li>✓ Renforcer l'accès au crédit pour les agriculteurs par la mise en place de prêts à des conditions préférentielles ;</li> <li>✓ Améliorer l'inclusion financière rurale afin de garantir l'accès post catastrophe aux petites exploitations agricoles</li> </ul>
<p><b>Réhabilitation et la reconstruction des infrastructures critiques</b></p>	<p>Financer prioritairement les réparations d'urgence et le renforcement de la résilience des infrastructures essentielles telles que l'électricité, l'eau et les hôpitaux.</p>	<p>Il n'existe pas de dispositions convenues à l'avance pour la remise rapide en l'état des infrastructures après une catastrophe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer les partenariats public-privé pour la reconstruction des infrastructures critiques post catastrophe.</li> <li>✓ Mettre en place un programme d'assurance souveraine pour couvrir les risques majeurs liés aux infrastructures critiques.</li> </ul>

## 8. Optimisation du cadre de gestion et de financement des risques de catastrophe

L'alignement de la stratégie de gestion et de financement des risques de catastrophe (SFRC) au cadre juridique et institutionnel existant est essentiel pour garantir son efficacité. La législation camerounaise actuelle en matière de gestion des risques de catastrophe et les cadres sectoriels pertinents en matière de finances publiques et de passation de marchés constituent la base d'un financement efficace de la réponse aux catastrophes. Pour s'aligner sur ce cadre, la SFRC doit définir clairement les rôles et responsabilités financiers des principales institutions, notamment le MINFI et les organismes de gestion des catastrophes concernés (MINAT/DPC et les autres acteurs identifiés dans le Cadre Juridique). En assurant la coordination entre ces entités et en intégrant le financement des catastrophes dans les cadres juridiques existants, la SFRC peut gérer plus efficacement les risques budgétaires et garantir que les ressources sont disponibles en cas de besoin.

Le cadre institutionnel du Cameroun doit impliquer à la fois les institutions gouvernementales spécialisées en charge de la gestion des catastrophes et les autres institutions gouvernementales impliquées dans la mise en œuvre de la SFRC. Si des organismes clés comme le MINFI et le MINAT/DPC sont au cœur du financement de la gestion des catastrophes, le succès de la SFRC dépend de l'engagement d'un plus large éventail d'institutions, y compris les institutions publiques qui jouent un rôle direct dans la réponse aux catastrophes (par exemple, le ministère des Travaux Publics, le ministère de la Santé Publique, le ministère des Affaires Sociales, le ministère de l'Eau et de l'Énergie, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural), les partenaires du secteur privé, les banques, les EMF et les compagnies d'assurance y compris les autorités de régulation ainsi que les partenaires au développement, les ONG, la société civile et les agences humanitaires internationales. Des procédures précises pour l'opérationnalisation de la SFRC doivent être établies pour tous les acteurs concernés pour assurer une mise en œuvre cohérente et efficace. Un système de suivi et d'évaluation solide impliquant à la fois des institutions spécialisées et générales aidera à suivre les progrès, garantissant que la SFRC s'adapte à l'évolution des risques budgétaires et des risques de catastrophe.

Les revues à mi-parcours et les évaluations continues sont essentielles pour garantir que la SFRC s'adapte au paysage institutionnel et juridique du Cameroun. Le cadre de gestion des risques de catastrophe du Cameroun ayant historiquement évolué en réponse aux catastrophes passées, la SFRC doit inclure des mécanismes de flexibilité et d'affinement. Un examen à mi-parcours donnera au gouvernement du Cameroun l'occasion d'évaluer dans quelle mesure la stratégie financière s'aligne sur les capacités institutionnelles et les structures législatives actuelles. Cette approche garantit que la SFRC reste dynamique, qu'elle s'attaque aux risques émergents tout en optimisant les ressources budgétaires pour la réponse aux catastrophes et le relèvement.

Un engagement fort en faveur de la participation des parties prenantes, sous la conduite du MINFI, sera essentiel au succès de la SFRC. En tant qu'organisme principal chargé de l'élaboration de la stratégie, le MINFI doit veiller à ce que les principales parties prenantes du gouvernement, du secteur privé et de la société civile soient activement impliquées dans les phases de planification et de mise en œuvre. Cette collaboration contribuera à garantir que la SFRC s'aligne sur les priorités nationales tout en tirant parti d'une expertise et de ressources plus larges pour une approche plus efficace et plus durable du financement des risques de catastrophe.

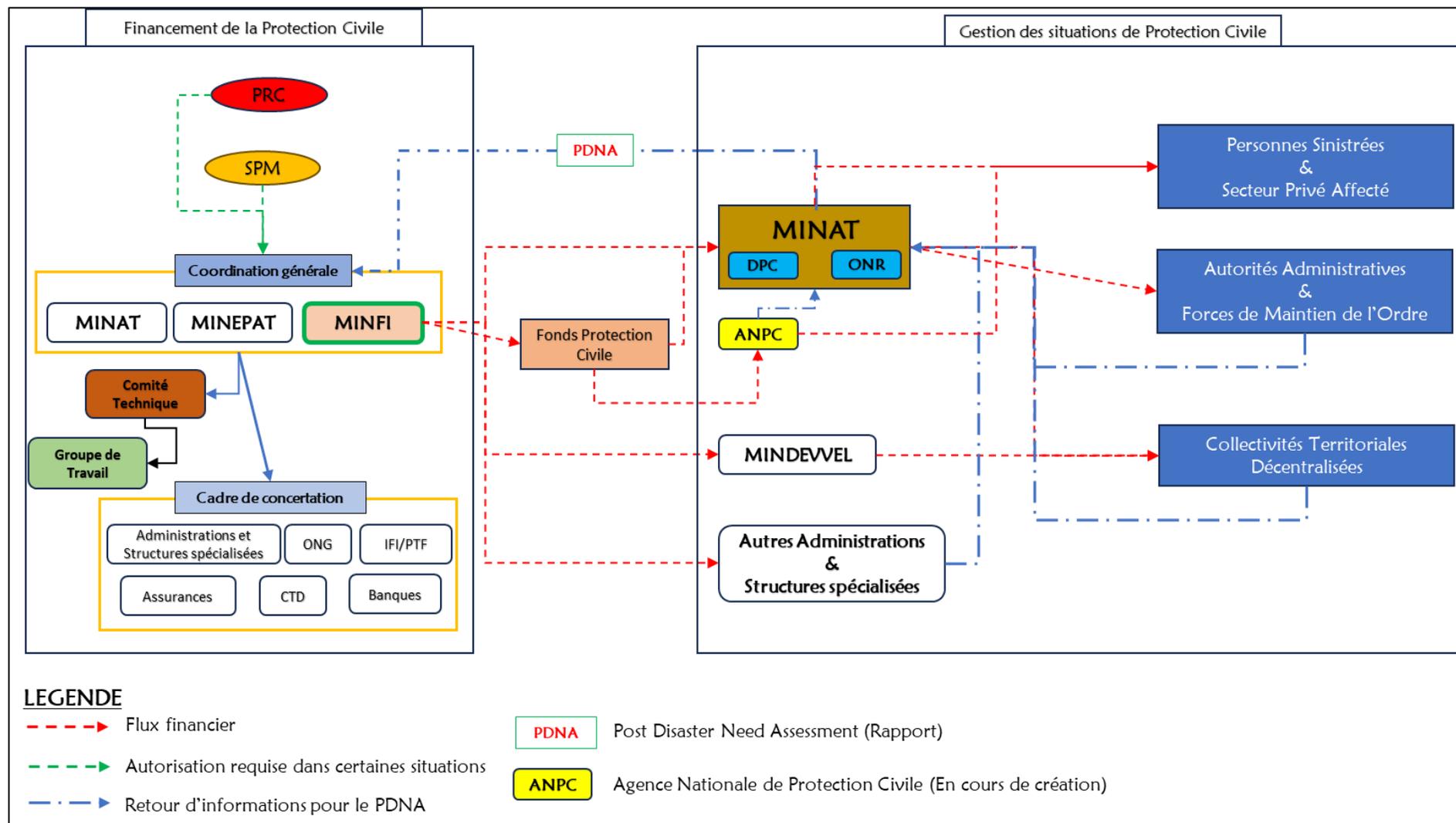


Figure 15 : Dispositif de gestion des financement de la Protection Civile

Le dispositif de la figure 16 a été divisé en deux : (i) un cadre de gestion de la stratégie de financement des risques de catastrophe et (ii) un cadre de gestion des actions relevant des opérations de protection civile.

Le cadre de gestion du financement intègre la PRC et les SPM (**flèches vertes**) qui sont appelés à donner des instructions (cadrage budgétaire) ou des autorisations spéciales de décaissement pour des situations particulières.

La Coordination générale de cette partie du cadre est assurée conjointement par le MINAT (rend compte des opérations antérieures de protection civile), le MINEPAT (planification et coopération) et le MINFI (Mobilisation des ressources). La coordination générale veille à la mise en place des cadres de concertation et confie au Comité technique certaines responsabilités notamment : le suivi-évaluation des actions. Certaines activités ou analyses sont confiées à des groupes de travail spécifiques.

Le cadre de gestion des actions relevant des opérations de protection civile ressort exclusivement les acteurs principaux prévus par la loi de 2024 sur la protection civile.

Les deux cadres sont liés par les flux financiers (**flèches rouges**) et les remontées de données pour la préparation du PDNA (**flèches bleues interrompues**).

Ainsi, le MINFI à l'issue des travaux et des orientations du Comité Technique met à la disposition du MINAT, des Administrations et autres services spécialisées, les ressources dans le cadre des allocations budgétaires. Les fonds peuvent également transités via le fonds de protection civile pour les besoins de l'Agence Nationale de Protection Civile (en cours de création) et/ou directement du MINAT.

Le MINAT ou l'ANPC mettent les ressources au profit des personnes sinistrées et du secteur privé affecté.

Le MINAT de façon exclusive met à disposition les ressources pour les Autorités Administratives (Gouverneurs, Préfets, Sous-Préfets) et le cas échéant pour les CTD. Ces dernières sont également pourvues par le MINDDEVEL.

Tous les acteurs remontent les données auprès du MINAT pour la préparation du PDNA (Post Disaster Need Assessment) qui est un rapport qui rend compte de la gestion du sinistre et des déficits à combler (humains, matériels, financiers, etc.).

## 9. Plan de mise en œuvre et de suivi-évaluation des priorités stratégiques

Le présent chapitre indique pour chaque axe stratégique identifié, les principales actions à mener, leur priorité, la période de mise en œuvre, les acteurs principaux à mobiliser ainsi que les indicateurs de résultat. Il prend également en compte le plan de participation des différentes parties prenantes.

A titre de rappel, les principales priorités stratégiques retenues dans la présente stratégie sont :

- i. améliorer et consolider les réserves budgétaires ;
- ii. promouvoir la participation du secteur privé et une inclusion financière résiliente ;
- iii. renforcer le cadre institutionnel de la Gestion des Risques de Catastrophes ;
- iv. améliorer la Coordination et le suivi-évaluation des investissements et des financements de la RRC.

### 9.1. Plan d'action des priorités stratégiques

Le plan indique dans une matrice les actions à mener en fonction de chaque priorité stratégique, de même que les indicateurs de résultat, la priorité, les délais de mise en œuvre et les acteurs principaux à mobiliser. Le tableau 11 présente le plan d'action synoptique de la stratégie de financement des risques de catastrophe au Cameroun.

Tableau 11 : Plan d'action de la Stratégie de Financement des Risques de Catastrophes

N°	Actions à mener	Indicateurs	Priorité	Période mise en œuvre	Structures responsables de la mise en œuvre
1	<b>Priorité stratégique 1 : Amélioration et consolidation des réserves budgétaires</b>			<b>2025-2026</b>	<b>GoC</b>
1.1	Procéder au marquage budgétaire de toutes les ressources qui participent ou contribuent à la RRC	Rapport et indicateur de marquage des dépenses RRC dans le Budget	M	2026	MINEPAT, MINFI, MINAT, autres administrations clés et PTF
1.2	Améliorer les dotations sectorielles liées à la RRC et procéder à la mise en disposition par réallocation des lignes 94 et 65	Montant des crédits affectés au sein du budget pour la gestion des catastrophes	H	2026	SPM, MINEPAT, MINFI
1.3	Mettre en place un système de collecte des données sur les catastrophes et des dépenses spécifiques et évaluer celles-ci ("Post Disaster Need Assessment") au sein des différentes administrations sectorielles afin de faciliter les projections, améliorer l'efficacité de la dépense et optimiser les marges budgétaires	Rapport Annuel PDNA	H	Chaque Année	MINEPAT, MINFI, MINAT, ANPC, autres administrations et PTF
1.4	Mobiliser les financements des Programmes Sociaux pour la gestion des risques de catastrophes avec des allocations prioritaires et spéciales pour les zones les plus exposées aux phénomènes les plus réguliers au Cameroun	Part des financements des Filets sociaux intégrée dans la RRC	M	2026	MINEPAT, MINFI, MINAT, autres administrations et PTF
1.5	Procéder à une évaluation objective des besoins potentiels provenant des Fonds Contingents et engager les procédures de mobilisation des ressources	Rapport d'analyse des possibilités sur la base de la situation économique	H	2025	MINFI et MINEPAT
1.6	Procéder à la stratification des risques et à l'alignement des financements avec cette stratification pour une utilisation rationnelle des ressources	Rapport de stratification des risques et des dépenses potentielles y associées	M	2026	MINAT, MINFI et MINEPAT
1.7	Accélérer la mise en place du Fonds Spécial de Financement de la Protection Civile et le doter des ressources conséquentes	Intégration des modalités de fonctionnement du Fonds dans la Loi des Finances	M	2026	MINFI, MINEPAT et MINAT

N°	Actions à mener	Indicateurs	Priorité	Période mise en œuvre	Structures responsables de la mise en œuvre
2	Priorité stratégique 2 : Promotion de la participation du secteur privé et inclusion financière résiliente			2025-2030	GoC et Partenaires au Développement
2.1	Renforcer la collaboration avec les pools de risques pour optimiser la capacité d'utilisation des produits d'assurance souveraine pour les risques à faible fréquence et à fort impact et explorer les possibilités de tirer parti du financement des donateurs pour le paiement des primes	Cadre de concertation mis en place pour discuter avec les Assurances Locales	H	2025	MINFI, MINAT, MINEPAT, Assurances
2.2	Engager des discussions avec les Institutions Financières et les Agences de Coopération internationale et régionale pour la mobilisation des ressources des lignes contingentes et des Assurances en lien avec la RRC (Cat DDO, SECURE, ARC, ADRiFi, ACRIFA, etc.)	Lettres d'intention, Autorisation PRC et Accords de financement obtenus des Institutions ou des Agences de Coopération	M	2026	PRC, MINEPAT, MINFI, MINAT, ANPC, Autres Administrations, BM, FMI, BAD, ARC, JICA, UE, AFD, etc.
2.3	Intensifier la collaboration avec des Organisations internationales, les ONG, et les bailleurs de fonds pour renforcer la mobilisation des ressources dans la RRC	Cadre de concertation mis en place pour discuter avec les PTF	M	2025-2030	MINFI, MINEPAT, MINAT, PTF, ONG et autres administrations
2.4	Mettre en place des mesures pour la mobilisation des financements innovants en faveur de la gestion des catastrophes à partir des Fonds Climatiques	Opérationnalisation effective du Comité de la Finance Climatique	M	2025-2030	MINEPDED, MINFI, MINAT, MINEPAT et autres administrations
2.5	Mettre en place des mesures incitatives pour encourager les banques, les IMF et les assureurs à proposer des prêts et des produits connexes (y compris des assurances) visant à soutenir la reprise après sinistre et l'atténuation des risques	Intégration de la disposition dans la Loi des Finances	L	2027	MINFI, MINEPAT et Secteur Privé y compris les Assurances, les Banques Commerciales
2.6	Utiliser les outils financiers innovants tels que les obligations, les assurances indexées sur les risques climatiques ou les réassurances spécifiques pour les catastrophes naturelles (Cat Bonds, ADRiFi, ACRIFA)	Accords de souscription aux Polices d'Assurance Climatique et à la Cat Bonds de la Banque Mondiale	L	2027-2030	PRC, MINEPAT, MINFI, MINAT, ANPC, Autres Administrations, BM, FMI, BAD, ARC, JICA, UE, AFD, etc.
2.7	Opérationnaliser la Facilité de Garantie de l'État par la mise en place des mesures incitatives pour attirer les investissements privés pour financer les mesures de réduction des risques et la gestion des catastrophes	Intégration de la disposition dans la Loi des Finances	L	2027	MINFI, MINEPAT et Secteur Privé y compris les Banques Commerciales

N°	Actions à mener	Indicateurs	Priorité	Période mise en œuvre	Structures responsables de la mise en œuvre
2.8	Promouvoir les partenariats public-privé pour la gestion des risques et la reconstruction après une catastrophe	Accords de partenariat signés avec certains acteurs du secteur privé	L	2027	MINFI, MINEPAT et Secteur Privé y compris les Banques Commerciales
2.9	Promouvoir les solutions financières numériques, telles que les plateformes de services bancaires mobiles et d'argent mobile, pour garantir un accès rapide des services financiers aux populations vulnérables en cas de catastrophe	Accord signé entre le GoC et les Plateformes pour la gestion des Catastrophes	H	2025	MINFI, MINAT, MINEPAT et Acteurs concernés
2.10	Intégrer les produits financiers spécifiques aux catastrophes et les mesures d'adaptation au climat dans les stratégies d'inclusion financière et de développement à long terme du pays	Prise en compte des outils dans les documents de planification du développement	L	2027-2030	MINFI, MINEPAT et Acteurs concernés
<b>3</b>	<b>Priorité stratégique 3 : Renforcement du Cadre Institutionnel de la Gestion des Risques de Catastrophes</b>			<b>2025-2030</b>	<b>GoC</b>
3.1	Accélérer la mise en place des cadres et des outils de mise de œuvre de la RRC conformément aux dispositions de la Loi N°2024/015 du 23 décembre 2024 régissant la Protection Civile au Cameroun pour clarifier les rôles des acteurs et faciliter la mobilisation des acteurs et des ressources	(i) Acte de clarification du Cadre Institutionnel Décentralisé signé ; (ii) Plans Généraux et d'Urgence approuvés (iii) Acte de création de l'Agence Nationale de Protection Civile	H	2025	PRC, MINAT, MINFI et MINEPAT
3.2	Intégrer la Stratégie de Financement des Risques de Catastrophes dans les politiques, stratégies et plans nationaux et sectoriels	Eléments d'intégration de la Stratégie dans les documents de planification	L	2026-2030	MINEPAT, MINAT et Autres Administrations

N°	Actions à mener	Indicateurs	Priorité	Période mise en œuvre	Structures responsables de la mise en œuvre
4	<b>Priorité stratégique 4 : Amélioration de la Coordination et du suivi-évaluation des investissements et des financements de la RRC</b>			2025-2030	GoC
4.1	Finaliser l'élaboration des textes de création de l'Agence Nationale de Protection Civile et des autres structures annexes	Acte de création de l'ANPC	H	2025-2026	PRC et MINAT
4.2	Renforcer la transparence dans les processus de passation des marchés, de prise de décision et de financement des risques de catastrophes (Procédures d'urgence)	Niveau de respect des Plans de passation des marchés	H	Chaque Année	MINAT, ANPC, MINFI, MINMAP
4.3	Négocier des Accords-Cadres conformément aux dispositions du Code des marchés pour l'acquisition des biens et services en situation d'urgence	Nombre d'Accords-Cadres signés en avance avec les fournisseurs	M	2026-2030	MINAT, ANPC, MINFI, MINMAP
4.4	Renforcer les mécanismes de financement rapide ainsi que de gouvernance de la gestion des catastrophes	Acte spécifique sur les modalités de décaissement des ressources du Fonds Spécial de Financement de la Protection Civile	M	2026	MINAT, ANPC, MINFI, MINEPAT
4.5	Renforcer les systèmes de comptabilité publique et de suivi des dépenses liées aux catastrophes.	Rapport Annuel PDNA	H	Chaque Année	MINEPAT, MINFI, MINAT, ANPC, autres administrations et PTF
4.6	Intégration des leçons apprises dans la planification future pour améliorer l'efficacité des réponses aux catastrophes.	Rapport Annuel PDNA	H	Chaque Année	MINEPAT, MINFI, MINAT, ANPC, autres administrations et PTF
4.7	Renforcer la sensibilisation et les capacités des acteurs de la Protection Civile sur la gestion, le financement et le rapportage des Catastrophes	Rapports de séances de sensibilisation et de formation	M	2026-2030	MINEPAT, MINFI, MINAT, ANPC, autres administrations et PTF
4.8	Renforcer les capacités infranationales pour le financement des risques de catastrophes	Rapports sur les sessions de formation	H	2026-2030	MINAT, MINDEVVEL, MINFI, PTF

H	High priority	M	Medium priority	L	Low priority
---	---------------	---	-----------------	---	--------------

## 9.2. Plan d'engagement des parties prenantes et de Suivi-Evaluation de la Stratégie

Le suivi et l'évaluation sont essentiels pour traduire les politiques de gestion en résultats tangibles. Sans évaluations régulières, il est difficile de mesurer l'efficacité des initiatives actuelles de réduction des risques de catastrophe ou d'identifier les domaines dans lesquels des ajustements sont nécessaires. La mise en œuvre d'un système de suivi robuste fournira des données précieuses sur l'efficacité des politiques menées et permettra des améliorations en temps réel. Cela garantira que les efforts de gestion des catastrophes restent dynamiques et réactifs, s'adaptant aux risques évolutifs posés par le changement climatique et d'autres aléas.

Afin d'assurer une inclusion et une participation active de toutes les parties prenantes, le Gouvernement sous la houlette du Ministère des Finances et du MINEPAT mettra en place des cadres de concertation avec les différentes parties prenantes en fonction des actions et de leur priorité.

Pour la mise en œuvre desdits cadres, le Gouvernement du Cameroun consultera les principales parties prenantes du pays, notamment les administrations et structures spécialisées impliquées dans la RRC, les régulateurs financiers, le secteur privé, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les partenaires de développement, les Institutions Financières Internationales, les ONG et la Société Civile. Pour des besoins d'effectivité et d'efficacité ultérieurs de la stratégie, le Gouvernement veillera à :

- engager les consultations de façon anticipée avec les principales parties prenantes, en leur communiquant un aperçu de la stratégie afin de recueillir leurs commentaires ;
- organiser et animer des ateliers pour recueillir des perspectives diverses pour la mise en œuvre de la stratégie ;
- mettre en place des mécanismes continus d'engagement des parties prenantes, favorisant un sentiment d'appropriation et une collaboration continue.

Pour ce dernier point le Gouvernement mettra en place un Comité, des Cadres de Dialogues, ainsi que des Groupes de travail Technique. Chaque parties prenantes désigne son/ses représentant(s) et veille à ce que ces derniers soient régulièrement disponibles pour les différents cadres de participation.

### 9.2.1. Le Comité

Il est chargé d'analyser les questions et les propositions faites par les acteurs principaux pour la mise en œuvre du Plan d'Action. Il est constitué des représentants des principales administrations impliquées dans la RRC et soumet au Gouvernement les projets de décision pour la mise en œuvre de la stratégie. Il peut être élargi aux Partenaires Techniques et Financiers, aux Acteurs du Secteur Privé, aux Assureurs, aux Organisations Non Gouvernementales et à tout autre acteur dont l'expérience ou l'expertise pourrait être requise et contribuant significativement à la mise en œuvre de la Stratégie. Le Comité se réunit au

moins deux fois par an à la demande du Ministre des Finances. Il est également chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

Pour être efficace et exhaustif, le suivi évaluation de la mise en œuvre de la SFRC exige la pleine participation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie. L'information collectée auprès de ces acteurs sera centralisée et analysée au niveau du Secrétariat Technique institué auprès du Comité et présenté sous forme de rapports semestriels et de rapports annuels

### **9.2.2. Les Cadres de Dialogue**

Ils sont mis en place en tant que de besoin pour discuter des questions spécifiques avec des acteurs externes à l'Administration. Dans le cadre de la présente stratégie il peut s'agir des Assurances, du Secteur Privé, des banques ou des établissements de microfinance pour analyser les modalités et conditions de leur implication dans le financement de la RRC.

Dans le cadre de la stratégie, au moins deux cadres de dialogue sont à mettre en place, l'un avec les Partenaires Techniques et Financiers sur les modalités de mobilisation des financements contingents et l'autre avec les structures nationales de financement et d'Assurance. Au moins **deux réunions** sont requises avec ces différents acteurs pour la mise en œuvre de la Stratégie.

### **9.2.3. Les Groupes de Travail Technique**

Ils sont mis en place pour apprêter des réponses aux questions techniques nécessitant une analyse plus approfondie. Les Groupes travail sont mis en place en fonction des besoins. Ils rendent compte au Comité. Ils peuvent être élargis aux acteurs externes à l'Administration selon la question, l'expérience et l'expertise requise. Les Groupes de travail se réunissent autant de fois que de besoin.

Le succès et l'optimisation continue de la stratégie dépendront de l'implication effective y compris préventive de toutes les parties prenantes, ainsi que de la mise en place d'un cadre de partage des informations et de transparence dans la gestion des différentes actions proposées dans la présente stratégie.

## Bibliographie

Zogning, Appolinaire & Ngouanet, Chrétien & Nghonda, Jean. (2008). Recherche scientifique et technique : gestion des risques et catastrophes naturels au Cameroun.

UNDRR et CIMA (2019). Cameroun Profil de Risque de Catastrophe.  
<http://riskprofilesundrr.org/documents/1514/download>

CDRI (2023). Global Infrastructure Resilience: Capturing the resilience dividend - A Biennial Report from the Coalition for Disaster Resilient Infrastructure, New Delhi.  
<https://giri.unepgrid.ch/facts-figures/multi-hazards>

UNDRR (2020) : Cameroun : Examen du budget tenant compte des risques ;  
<https://www.undrr.org/fr/publication/cameroun-examen-du-budget-tenant-compte-des-risques>

Terrones, Valeria & Tol, Richard. (2022). Relevance of financial development and fiscal stability in dealing with disasters in Emerging Economies. 10.21203/rs.3.rs-2273874/v1.

World Bank 2018, The Last Mile: Delivery Mechanisms for Post-Disaster Finance.  
<http://documents.worldbank.org/curated/en/813701537285938605/The-Last-Mile-Delivery-Mechanisms-for-Post-Disaster-Finance>

[https://coe.insuresilience.org/wp-content/uploads/2022/09/InsuResi\\_GenderLens\\_231019.pdf](https://coe.insuresilience.org/wp-content/uploads/2022/09/InsuResi_GenderLens_231019.pdf)

[https://www.jica.go.jp/activities/schemes/finance\\_co/about/standard/\\_icsFiles/afieldfile/2024/04/01/reference\\_05.pdf](https://www.jica.go.jp/activities/schemes/finance_co/about/standard/_icsFiles/afieldfile/2024/04/01/reference_05.pdf)

[https://www.jica.go.jp/english/activities/schemes/finance\\_co/standard/\\_icsFiles/afieldfile/2024/10/01/EnglishODALoans2024101.pdf](https://www.jica.go.jp/english/activities/schemes/finance_co/standard/_icsFiles/afieldfile/2024/10/01/EnglishODALoans2024101.pdf)

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/813701537285938605/pdf/129987-WP-Last-Mile-Delivery-Mechanism.pdf>